



<http://rp59.fr>  
[rp59@orange.fr](mailto:rp59@orange.fr)

DANS CE  
NUMÉRO :

Edito	1
Compte rendu du lieutenant colonel MARIOGE, 6 <sup>e</sup> RTM, mai 1940	2
La fin du 6 <sup>e</sup> RTM, rapport du lieutenant Faveris	6
Le récit d'un habitant de Solre le Château, prisonnier civil en 1914	10
Des accidents à Ferrière la Petite	12
Pétitions des habitants de Ferrière la Petite contre les travailleurs étrangers en 1898	14
Un infanticide à Neuf Mesnil en 1893	15
Un crime à Grattières en 1913.	16
Le cantonnier mort-né 1875-1935	18
Explosion d'obus : accidents mortels	20
Décès par électrocution en 1915	25
Vieux usages et coutumes du Hainaut	26
Des centenaires en Avesnois	27
Un ouragan en Avesnois en 1876	28
L'affaire de Valenciennes en 1887	29
Accidents de travail à Glageon 1897-1900	31

## Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

### EDITO



C'est la rentrée, mais les réunions de l'association au local ne reprendront pas de suite, l'arrêté municipal interdisant l'accès aux locaux n'étant pas levé. Cela n'empêche pas les projets de l'association d'avancer, par réunion en petits groupes ou via les réseaux sociaux.

Ainsi, vous avez pu voir une augmentation significative de notre base de données en ligne, avec les dépouillements d'actes notariés, et l'ajout des naissances des personnes nées en Avesnois, et décédées entre 1970 et 2019, soit environ 105000 entrées.

Rappel : Comme cela avait été fait pour la première

guerre mondiale, certains d'entre vous rédigent un « livre d'or » répertoriant, par commune, les soldats, civils et résistants « morts pour la France », auquel il est possible d'ajouter les soldats et résistants déportés. Ce travail a été commencé pour quelques communes. Si vous voulez aider, contactez moi, je vous donnerai les liens pour faire les recherches. Deux articles de ce bulletin sont consacrés à la bataille de France et la défense de Maubeuge en mai 40. Si vous avez des ancêtres ayant participé à cette bataille, contactez moi. Bonne lecture.



## Compte rendu du lieutenant-colonel MARIOGE

commandant le 6<sup>e</sup> RTM et le détachement de liaison entre le 5<sup>e</sup> CA et le 5<sup>e</sup> DIM  
15 au 20 mai 1940

Rédigé à l'Oflag XB, le 10 aout 1941.

Présentant ou transmettant les propositions concernant les récompenses des officiers, sous-officiers et hommes de troupe des différentes unités sous son commandement du 15 au 20 mai 1940, le lieutenant-colonel Marioge croit nécessaire d'exposer brièvement les opérations de son détachement pendant cette période, certains actes de bravoure et de véritable héroïsme ne pouvant être appréciés que dans le cadre de la situation particulière du détachement et des combats acharnés qu'il a livrés.

Le lieutenant-colonel Marioge, commandant le 6<sup>e</sup> RTM<sup>(1)</sup> a pris le commandement le 15 mai vers 19h à Flavine (4 kms à l'ouest de Namur) d'un détachement composé du II<sup>e</sup> bataillon du 6<sup>e</sup> RTM, d'une compagnie de chars légers et d'un escadron motos, avec mission donnée directement et personnellement par le général Altmayer, commandant le 5<sup>e</sup> CA<sup>(1)</sup> de se porter sur la rive gauche de la Sambre et de protéger, en liaison avec la 5<sup>e</sup> DI<sup>(1)</sup>, le retrait de la 5<sup>e</sup> DINA<sup>(1)</sup>. Le détachement atteint le 16 mai vers 16 heures le Chatelet ; vers 18 heures il est au PC de la 5<sup>e</sup> DIM<sup>(1)</sup>, à la queue de Couillet. Le général commandant la 5<sup>e</sup> DIM prescrit au lieutenant-colonel Marioge de constituer un détachement comprenant le II/6<sup>e</sup> RTM et l'infanterie de la 5<sup>e</sup> DIM et de le porter dans la région d'Avesnes, via Solre sur Sambre. Le II/6<sup>e</sup> RTM était arrivé au Chatelet le 16 mai vers 16 heures. Il avait effectué depuis le 10 mai le trajet d'Avesnes à Namur, organisé une position au nord de Namur, participé avec les autres bataillons à une opération sur les hauteurs entre Sambre et Meuse au sud de Namur, tenu ensuite les ponts sur la Sambre en amont de la ville. Ce bataillon, malgré de longues marches de nuit et les travaux, était intact et animé du plus haut mo-

ral.

Le général commandant la 5<sup>e</sup> DINA avait remarqué l'aptitude manœuvrière de cette unité dans la nuit du 14 au 15 mai. Les éléments de la 5<sup>e</sup> DIM se trouvèrent dans la région au sud de Charleroi (Bouffioulx-Acoz). Après de durs combats sur la Meuse dans la région de Saint Gérard, l'infanterie de la division représentait, d'après les indications du général commandant la DI la valeur approximative de deux bataillons.

Dépourvus de moyen de commandement, même régimentaires, le lieutenant-colonel Marioge ne peut toucher que de faibles fractions ou des isolés du 8<sup>e</sup> RI, 39<sup>e</sup> RI, 129<sup>e</sup> RI avant de passer, à l'heure prescrite, 21 heures, au point initial, le passage à niveau ouest du Chatelet, à la tête du II/6<sup>e</sup> RTM, via Gozée et Thuin, que des détachements traverse sous un violent bombardement d'aviation. Le détachement fut dirigé sur La Buisserie, où il traverse la Sambre par la route de Solre sur Sambre, Montignies sur Sambre, Saint Christophe, Beaumont étant occupé par l'ennemi.

Le commandant du détachement décide de poursuivre la marche pour atteindre la région de Boussois et de profiter de la protection de la position fortifiée pour reconstituer le détachement, faire reposer la troupe, la ravitailler, prendre les ordres du commandement.

Le II/6<sup>e</sup> RTM arrive à Boussois vers 10 heures, les éléments divers des 8<sup>e</sup> RI, 39<sup>e</sup> RI et 129<sup>e</sup> RI dans le courant de la journée, noyée dans un flot d'isolés de tous les corps.

Le commandant du détachement prescrit au capitaine Loison, du 8<sup>e</sup> RI, et au capitaine Lartigau, du 129<sup>e</sup> RI, de former chacun un bataillon de marche avec les éléments de leurs régiments respectifs qui avaient été diri-

gés vers les points de rassemblement par les cadres du II/6<sup>e</sup> RTM placés à cet effet à l'entrée de Boussois. Ils devaient former des sections, des compagnies, les encadrer, répartir l'armement, les munitions, se tenir prêts à être engagés dès la tombée de la nuit, organiser le ravitaillement en vivres en bon ordre, par prélèvement sur les ressources locales.

L'officier de liaison du détachement, le capitaine Chardon, du 6<sup>e</sup> RTM, ne peut entrer en contact avec l'Etat-major de la 5<sup>e</sup> DIM, mais le général Bejard, commandant le secteur fortifié de Maubeuge, demande au détachement de tenir les ponts sur la Sambre face au sud, entre Jeumont inclus et Maubeuge exclus. Il prescrit à l'officier de liaison de rassembler les éléments de toutes armes qu'il rencontre à son retour et de leur donner l'ordre de se mettre à disposition du lieutenant-colonel Marioge à Boussois. C'est ainsi que rejoint à Boussois :

- ◆ la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> BCC réduite à 8 chars qui se reforment à 3 sections sous les ordres du lieutenant Andris.
- ◆ la 1<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> BCC réduite à 9 chars dont 2 remorqués, sous les ordres du capitaine Guillon.
- ◆ 3 chars du 26<sup>e</sup> BCC avec le commandant Bonnot, un de ces chars ayant été récupéré par le sous lieutenant Pradat dans la région d'Arsimont où il avait protégé le replis du II/6<sup>e</sup> RTM, refoulant les éléments légers motocyclistes. Le lieutenant-colonel Marioge donna le commandement de l'ensemble au chef de bataillon Bonnot qui devint son adjoint technique avec le lieutenant Regent comme officier de liaison.
- ◆ des éléments de toutes les unités du 84<sup>e</sup> RIF, arrêtés par les gradés du 6<sup>e</sup> RTM au moment où ils traversaient la Sambre et reformés sous les ordres d'officiers et de gradés de ce corps. Chef de bataillon : Gaufour.
- ◆ pour mémoire, l'équipage du fort de Boussois, qui, sous la demande du lieutenant-colonel Marioge, fournit des feux efficaces sur la rive sud de la Sambre.
- ◆ dans la journée du 18, le 1<sup>e</sup> bataillon du

158<sup>e</sup> RI, venant de la région nord d'Erquelines, qui, ayant reçu une mission identique à celle du lieutenant-colonel Marioge se place sous ses ordres.

- ◆ un détachement de 80 cavaliers environ avec le chef d'escadron Alquier-Bouffard et le capitaine Pages du 31<sup>e</sup> dragons.

Apprenant qu'Avesnes était tombé dans la nuit du 16 au 17, n'ayant plus de liaison avec aucun état-major, le commandant du détachement décide, dans l'esprit de la mission qui lui a été confiée le 15 mai, de protéger l'écoulement de la 1<sup>e</sup> armée en interdisant les débouchés nord de Maubeuge et le franchissement de la Sambre, entre cette ville exclue et Boussois inclus. Il prescrit à tous de tenir jusqu'au bout sans esprit de recul. Aucun ordre de repli ne sera donné, aucun repli ne sera toléré.

A cet effet, il adopte le dispositif général suivant :

- ◆ le II/6<sup>e</sup> RTM face à Maubeuge, appuyé à la Sambre, la droite à la route Maubeuge-Elesmes où il prendra liaison dans la journée du 18 avec des fractions du 158<sup>e</sup> RI (43<sup>e</sup> DI).
- ◆ les bataillons de marche du 8<sup>e</sup> RI, du 129<sup>e</sup> RI, les éléments du 84<sup>e</sup> RIF, le long de la Sambre, le détachement de cavaliers assurant la liaison à Assevent avec le II/6<sup>e</sup> RTM, le chef d'escadrons Alquier-Bouffard étant chargé de la défense d'Assevent.
- ◆ le 1<sup>e</sup> bataillon du 158<sup>e</sup> RI, d'abord en réserve, sera utilisé par la suite pour colmater les brèches et contre attaquer. Le lieutenant-colonel commandant le détachement apprenant que la 43<sup>e</sup> DI se retirait vers l'ouest en libérera une partie le 21 mai au petit jour. Le PC du détachement s'installe dans une maison à l'issue nord du village sur le chemin de la Folie, où il y a un excellent observatoire. Dès la nuit du 17 au 18 mai, l'ennemi se présente aux ponts de Boussois et d'Assevent, ponts non détruits, barricadés à la hâte par le II/6<sup>e</sup> RTM dans l'après midi du 17 avec des moyens de fortune : il est re-

poussé.

Dès le matin du 18, l'ennemi attaque sur tout le front du détachement à plusieurs reprises après des préparations d'artillerie de violence de plus en plus grande. L'aviation ennemie survole sans cesse le terrain qu'elle mitraille et bombarde. Dès le 18 vers 8 heures, prévenu par un chef d'escadron de la présence de l'ennemie à Maubeuge où il essaie de déboucher, contenu à grand peine par les AMR, le chef de détachement envoie à Maubeuge une section de chars sous les ordres du sous lieutenant Pradat du 26<sup>e</sup> BCC, avec mission d'interdire les débouchés de Maubeuge. Cette section remplit sa mission, résiste héroïquement toute la journée, détruit 5 chars allemands au cours du combat contre 7 d'entre eux. Mais les sous lieutenant Pradat et Postel-Vinay sont tués. les éléments ennemis évacuent Maubeuge en hâte en fin d'après midi sous la menace de ces chars et la pression du II/6<sup>e</sup> RTM allant prendre position ; il réoccupe la ville en fin de journée. Le 19 et le 20 mai, la pression ennemie s'accroît sur la Sambre et à l'est de Maubeuge. Les bombardements sur le II/6<sup>e</sup> RTM, Assevent, Boussois, les casemates de la ligne fortifiée s'intensifient et se succèdent sans répit. Tout terrain perdu est immédiatement repris par les contre attaques montées par le commandant du détachement. Ces contre attaques sont menées avec l'appui des chars. Ceux de ces derniers en panne mécanique participent à la défense des ponts d'Assevent et Boussois.

Ce n'est qu'à la tombée du jour du 20 mai, après avoir fidèlement obéi à la consigne de résister jusqu'à la mort, que le II/6<sup>e</sup> RTM est submergé après avoir épuisé ses dernières cartouches. Le chef de bataillon Humbert, le capitaine adjudant major Du Guiny sont tués le fusil à la main.

Tous les officiers, sauf trois, faits prisonniers l'arme à la main, sont tués ou blessés. L'ennemi, qui a eu de lourdes peines, comme l'attestent les tombes fraîches aperçues le lende-



Boussois : ouvrage d'infanterie en 1940

main, ne poursuit pas son effort dans la nuit.

Dès l'aube du 21, le bombardement reprend avec une intensité inouïe. Les maisons d'Assevent et Boussois s'écroulent, ensevelissant les blessés. L'infanterie ennemie, appuyée au plus près par son artillerie d'accompagnement, submerge par le nord les deux localités, nettoie un à un les îlots de résistance dont les défenseurs résistent jusqu'à la dernière cartouche.

Du 17 au 21, le détachement attaqué sans répit, a interdit à l'ennemi, comme se l'était imposé son chef, le franchissement de la Sambre et son débouché de Maubeuge. Il a exécuté 5 contre attaques avec les chars en dehors des contre attaques partielles menées par les commandants de PA. Il a ainsi permis aux éléments du 5<sup>e</sup> CA et de la 1<sup>e</sup> armée de s'écouler. Le capitaine Chardon, officier de liaison, avait rendu compte au général commandant de l'armée et au général commandant le 5<sup>e</sup> CA de la décision du lieutenant-colonel commandant le détachement et du résultat des 18 et 19 mai. Le commandant du détachement a appris par la suite, le capitaine

Chardon n'ayant pas rejoint, que sa décision avait été approuvée et que le détachement et son chef étaient félicités.

Les pertes ont été très lourdes, la consigne de tenir ayant été respectée, des actes de bravoure et d'héroïsme sont à relever et à récompenser.

Afin de profiter de l'occasion offerte, sont signalés les actes de bravoure connus et vérifiés, des officiers et des hommes de troupe, mais ces propositions sont malheureusement incomplètes. En outre, certaines unités de détachement indiquées ci-après : 2<sup>e</sup> bataillon du 6<sup>e</sup> RTM, commandant Humbert, bataillon de marche du 129<sup>e</sup> RI, capitaine Lartigau, du 8<sup>e</sup> RI, capitaine Loison, groupement de chars, commandant Bonneau, groupement de cavalerie, commandant Alquier-Bouffard, méritent une citation à l'ordre de l'armée pour leur endurance, leurs qualités manœuvrières, leur belle tenue, leur esprit de sacrifice total qui n'a pas été vain. Un général allemand en a témoigné lui-même au commandant du détachement.

Les propositions de récompense ont été adressées à la commission du général Besson.

Le lieutenant-colonel Marioge insistait tout particulièrement pour que les mémoires du chef de bataillon Humbert et du capitaine Du Guiny soient honorées par la cravate et la rosette de la légion d'honneur à titre posthume.

De même, il propose que le chef d'escadrons Alquier-Bouffard soit promu dans l'ordre supérieur à celui qu'il détient actuellement dans la légion d'honneur. Il insiste pour qu'aboutissent les propositions pour officier de la légion d'honneur en faveur du capitaine Chardon et de chevalier en faveur du lieutenant Devivaise.

Jean Glad, dans son livre « *Maubeuge, place de guerre (1678-1945)* » cite : « *Un groupe du 6<sup>e</sup> RTM, embusqué à la sortie nord de la ville, ressort ses armes après l'achèvement des combats. Il attaque et tue, au fusil mitrailleur, les officiers supérieurs d'un état-major passant devant lui. Les Allemands, furieux, ordonnent, en représailles, que la ville soient incendiées, comme cela était déjà arrivé dans le passé. Des soldats, munis de plaquettes incendiaires, mettent le feu aux maisons épargnées, église comprise. Seuls sont conservés intacts, pour servir par la suite à l'ennemi, les casernes et le quartier environnant celles-ci.* »

(1) Glossaire :

BCC : bataillon de chars de combat

Bataillon de marche : formé à partir d'éléments d'autres unités.

CA : corps d'armée

DI : division d'infanterie

DIM : Division d'infanterie motorisée

DINA : Division d'infanterie nord-africaine

RIF : régiment d'infanterie de forteresse

RTM : régiment de tirailleur marocain



## La fin du 6<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs marocains

La campagne de Belgique, du 10 au 20 mai 1940

La fin du II/6<sup>e</sup> RTM par le lieutenant Faveris.

### Le 10 mai

6h. Grosse activité de l'aviation qui nous réveille tôt. On sent qu'il se passe quelque chose d'anormal.

8h. Alerte n°3. La TSF nous apprend l'invasion de la Hollande, la Belgique, le Luxembourg ; c'est le début de « l'explication ». Nous sommes confiants.

On se prépare dans le calme. Des motorisés passent toute la journée vers la Belgique.

15h. Tout le 2<sup>e</sup> bataillon est regroupé dans les bois environnant Bérelles, aux ordres du capitaine du Plessis. Son PC est au château.

La gare de Cousolre est bombardée.

21h. Départ vers la Belgique par Cousolre et Montigny.

### Le 11 mai

3h. Nous arrivons à Leers et Fosteau. Nous cantonnons au château. Quelques permissionnaires nous rejoignent.

11h. Le commandant Humbert nous rejoint, amené par une voiture de la BP ; il arrive du cours des chefs de bataillons à Mourmelon.

21h. Départ par Thuin. Nous prenons contact avec les sirènes.

### Le 12 mai

4h. Nous atteignons Mont sur Marchiennes au lever du jour.

8h. Quelques bombes d'avions tombent sur le village. Une maison est démolie à 100 mètres du cantonnement ; pas de pertes.

21h. Départ. Les Belges nous acclament et nous jettent des fleurs. Demain ils nous tireront dessus.

Toute la marche, presque continuellement en ville (Charleroi et sa banlieue), ce ne sont que sirènes donnant sans arrêt. C'est lugubre.

### Le 13 mai

3h30. Arrivée à Auvelais, presque entièrement évacué. Ce sera notre dernier cantonnement, la dernière fois que l'on se couche dans un lit ! Et que l'on entend les nouvelles à la TSF.

Toute la journée : alerte sur alerte. Les crêtes à 3 ou 4 kilomètres vers lesquelles nous allons partir ce soir sont bombardées par des avions.

21h. On repart. Quel encombrement ; des réfugiés refluent et gênent le mouvement.

### Le 14 mai

Premiers paysages de guerre : incendies, avions abattus, véhicules carbonisés, ruines un peu partout.

3h. On passe près du fort de Suarlée.

On s'installe au lever du jour. Le PC est entre la voie ferrée et la route de Namur à Gembloux (4 kms de Namur). On reçoit des coups de feu provenant des bois ou des maisons environnantes. Durant la matinée on assiste au bombardement en piqué de troupes voisines. La veille la crête où nous sommes avait eu à souffrir, de nombreux trous de bombes labouraient les champs. 3 Curtiss balayaient le ciel. Hélas pas pour longtemps et ce sera la dernière fois.

On dort une heure. Reconnaissance de terrain. On va prendre liaison avec le I/6<sup>e</sup> bataillon et le 150<sup>e</sup>.

14h. On part pour l'asile d'aliénés à Saint Servais reconnaître les emplacements que nous devons prendre à la place du I/6 qui appuiera à l'est. Dans le fond, on voit Namur brûler.

Près de là, une batterie tire fort.

En rentrant le 222<sup>e</sup> RACL est en batterie sur la route nationale.

En allant au PC du colonel on apprend que l'on repart à la nuit tombante pour s'installer sur la Sambre à l'ouest de Namur. Les Allemands ont crevé le front sur la Meuse.

On arrive vers 23h.

Les militaires belges trouvés ne s'occupent (que) de faire le coup de feu contre « les civils » ; c'est une véritable fusillade. Un E/M de division belge dans un château semble complètement ignorant de la situation.

### **Le 15 mai**

2h. Du Plessis prend le commandement du 1<sup>er</sup> bataillon. Du Guiny vient le remplacer comme adjudant major du 2<sup>e</sup>.

Nous allons contre-attaquer sur la Meuse pour tenter de refouler l'allemand qui a percé. Le colonel Marioge commande la détachement II/6<sup>e</sup> RTM, I/6<sup>e</sup> et 1<sup>ere</sup> compagnie de chars.

Il faut passer la Sambre à Flawinne, PC du colonel, avant 5h30.

Un Dornier mitraille le bataillon : un blessé léger. On s'installe à 3 kilomètres à l'est de Malonne vers Gros Buisson. Un combat aérien a lieu sous nos yeux.

On se repose un peu dans une ferme.

14h. demi-tour. La contre-attaque n'a pas lieu, on revient aux emplacements de la nuit précédente.

Sur la route, des Belges sans cadres se replient. Seules deux batteries d'artillerie sont en ordre.

Dernier ravitaillement par les camionnettes.

20h. On repart, le II/6 fait partie d'un détachement de liaison entre le II<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> CA. Il se repliera sur la rive droite de la Sambre. Aux ordres du colonel Marioge on passe sur le pont de la Sambre à Floriffoux. Dernier repas à la roulante, puis le pont saute derrière nous ; nous laissons notre train sur la rive gauche.

### **Le 16 mai**

Au lever du jour nous arrivons dans le bois sud d'Ham-sur-Sambre. On s'y installe défensivement. Vers 10h, on entend une forte canonnade et des tirs en direction de Fosses.

12h. On reçoit l'ordre de repli par Arsimont et Aireau. Nous gagnons Chatelet.

En arrivant, à 16h, des avions allemands bombardent les lisières sud du village à faible altitude. Nous les attaquons avec toutes nos

armes automatiques. Conclusion : ils viennent sur nous et nous mitraillent abondamment. Quel vacarme ! Ca ricoche partout. Résultats : un blessé léger mais évidemment gros effet moral.

Le village est mis en état de défense.

Mais à 21h, on repart ; il faut alléger les hommes au maximum. Chaque compagnie a une voiture « civile » supplémentaire, et le 1/3 de l'effectif est à bicyclette. Les faubourgs de Charleroi brûlent ; on entend le canon tout près.

Itinéraire : Couillet, Gozée, Thuin, Solre sur Sambre, Erquelines, Boussois.

Heureusement que, comme pour les étapes précédentes, le commandant précède la colonne avec sa voiture et nous guide, car ce fut pénible.

On tombe de sommeil et, à chaque instant, on entend des chutes : ce sont des hommes qui s'endorment en marchant.

### **Le 17 mai**

Au lever du jour nous sommes surveillé, comme chaque jour par le « mouchard » (avion de reconnaissance allemand). On lui tire dessus, mais il n'en continue pas moins son petit train-train et un quart d'heure après on voit apparaître les gros bombardiers par formation de 20 ou 30. Mais ce n'est pas pour nous. Sur les routes beaucoup d'hommes qui refluent : un peu de matériel abandonné.

A Erquelines, après notre passage on fait sauter le pont sur la Sambre (9 h).

Le bataillon se regroupe, il ne manque pas 10 hommes au total.

Et, on continue ; on passe le fossé anti-char. Nous trouvons du 158<sup>e</sup> RI comme troupe d'intervalle. On nous dit : « allez vous reposer, nous tiendrons pendant ce temps ». Ils n'étaient pas plus renseignés que nous. L'Allemand était déjà dans leur dos à Avesnes.

11h. On arrive à Boussois ; enfin on va se reposer un peu dans les maisons évacuées.

### **Le 18 mai**

On est réveillé tôt. Il faut organiser la défense de Boussois sur la Sambre.

Toute la journée d'hier et ce matin, le colonel Marioge reconstitue en unités ce qui avait reflué de la 5<sup>e</sup> DIM. Il arrive à former 2 bataillons à 4 compagnies de FM.

Un officier d'EM de la 43<sup>e</sup> DI vient ; il ne sait rien et c'est nous qui le renseignons !

On sait qu'il y a des blindés allemands dans Maubeuge et que la ligne a cédé aux environs de nos anciens cantonnements : Bérelles-Solrignes.

11h. Le 2<sup>e</sup> bataillon reçoit l'ordre d'aller s'installer face à Maubeuge au sud de la route d'Elesmes à Maubeuge, à hauteur du fossé anti chars. Liaison sur la Sambre à gauche avec les éléments du 158<sup>e</sup> RI chargé de la défense de cette rivière.

Nous rejoignons nos positions en marche d'approche sans incident.

On fait la reconnaissance et on s'installe. La 7<sup>e</sup> compagnie à gauche (formant un crochet sur la Sambre), son PC à la butte de tir ; la 5<sup>e</sup> compagnie à droite. La 6<sup>e</sup> compagnie est en arrière, formant une ligne d'arrêt et battant l'intervalle entre la 5<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup>.

16h. Pendant la mise en place des troupes un violent tir d'artillerie s'abat sur la 7<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup>, puis sur la 6<sup>e</sup> : Berthod, Leleu sont blessés ; quelques sous-officiers et hommes sont blessés, d'autres tués. Ce tir dure jusqu'à 20 heures. Les hommes s'enterrent rapidement.

Nuit calme : avec les officiers des chars mis à notre disposition on prévoit et étudie différentes contre-attaques.

A minuit, on reçoit l'ordre de partir en direction du NO vers Valenciennes.

On commence de rassembler, quand arrive le contre-ordre, on reste.

Dans l'affaire deux sections de la 6<sup>e</sup> compagnie disparaîtront (lieutenant Le Belle Guic).

### **Le 19 mai**

La fin de la nuit est calme. Le commandant parcourt le front sur la Sambre avec le lieutenant Bruneau du 158<sup>e</sup> et fait l'admiration de tous par son sang-froid et son courage : on sait que le dispositif est bien en place sur la gauche.

Hélas, il est probable que l'extrême gauche de

la 7<sup>e</sup> compagnie ne tiendra pas (à sa jonction avec la Sambre) car il faut, le matin, au lever du jour, que les chars s'emploient avec la section Biset d'abord, puis avec tout ce que l'on peut récupérer de la 6<sup>e</sup> compagnie, aux ordres du capitaine Lelong, pour repousser l'ennemi ; et cela se déroule comme au champ de manœuvre.

Par intermittence on est soumis à de violents tirs d'artillerie. Le PC du bataillon est visé, mais nous sommes bien enterrés: 5 obus tombent en rafales à moins de 2 mètres de notre trou, sans éclater. Il ne fait pas bon dans le secteur. En revenant à mon PC, je le trouve démoli.

Les munitions s'épuisent et on n'a rien à manger. Une chenillette est trouvée là et le caporal-chef Jury avec l'adjudant Capdevielle partent, sur la route de Boussois ; ils sont tirés comme des lapins par l'artillerie, mais pas de mal et ils nous rapportent des vivres et des munitions.

On nous annonce l'arrivée de chasseurs pour nous soutenir. Quelle joie ! Et comme le moral de tous est remonté ! De plus, une pièce de 75 mystérieuse tire par-dessus nous. Je ne sais pas si elle fait du mal aux allemands, mais à nous, cela fait du bien.

Et la journée s'achève avec des alternances de calme et de crise.

La section de mitrailleuses qui avait été placée avec l'extrême gauche de la 7<sup>e</sup> revient au PC, s'étant trouvée complètement découverte. On la place en soutien.

Toute la journée, un groupe de mortiers de 81 du 158<sup>e</sup> tire avec à-propos comme au champ de tir. Il y a vraiment des éléments qui ont un cran remarquable. On ne peut en dire autant de certains autres qu'il faut renvoyer à leurs emplacements.

A la fin de la journée, n'ayant plus de liaison avec le PC Marioge à la ferme du Maroc (sortie ouest d'Assevent) le capitaine du Guiny s'y rend.

La nuit, l'allemand s'infiltré très avant et avec ses fusées et ses balles traceuses ; on a l'impression que la 7<sup>e</sup> compagnie est totalement encerclée.

## Le 20 mai

5h. Du Guiny rentre. On était inquiet sur son sort.

L'adjudant-chef Freche est envoyé à la 5<sup>e</sup> compagnie en liaison. Je vais à la 7<sup>e</sup> et aux éléments en soutien. L'allemand est reparti. Je trouve Doublier à la butte de tir. Sa compagnie est enterrée et camouflée. Tout va bien. Pas de nouvelle de la section d'extrême gauche. Il réclame vivres et munitions.

Et les tirs d'artillerie et d'armes automatiques continuent.

Le commandant envoie un compte-rendu au colonel pour lui dire que nos munitions diminuent, mais que nous tenons. Il répond : « Félicitations. Economisez vos munitions d'armes automatiques, employez les armes individuelles au maximum ». C'est ce que nous faisons avec le sentiment bien net que nous sommes sacrifiés, nous le savions déjà.

On mange quelques gâteaux et conserves ramenés par la chenillette.

Les chars qui nous restent nous sont retirés, nous restons seuls.

13h. Le commandant et Du Guiny s'en vont voir les compagnies.

15h. Du Guiny est rentré ; la préparation d'artillerie s'accroît brusquement : c'est le début de l'attaque. Les armes automatiques se déchainent et ce vacarme durera jusqu'à la fin.

Chacun d'entre nous a repris un fusil et des munitions.

Vers 16h. Le commandant rentre : arrivé à quelques mètres de nous, il tombe frappé d'une balle au ventre. L'adjudant Capdevielle rampe avec deux hommes jusqu'à lui.

Vers 17h. Il rentre : le commandant est mort sur le coup en venant rejoindre son PC pour diriger la défense. La balle l'a touché debout. Il est mort face à l'ennemi.

Le capitaine du Guiny prend le commandement de ce qui reste, et on fait le coup de feu sur les allemands qui sont à 100 mètres de nous (ils se sont infiltrés le long de la Sambre et attaquent le PC à revers), chacun d'entre nous en descend quelques-uns.

18h. Je suis blessé. j'entends, quand je re-

viens à moi : « le capitaine du Guiny est tué ».

Le capitaine Lelong prend le commandement. vers 19h30. Nous n'avons plus de munitions ; il faut cesser le feu, c'est ce qu'ordonne le capitaine Lelong. Les allemands sont à moins de 50 mètres.

Au moment où nous sommes emmenés, le capitaine Lelong demande que l'on fasse quelques chose pour nos morts : les allemands nous répondent : « le combat continue » et qu'il n'est pas possible pour le moment de s'en occuper.

La 7<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> compagnies seront prises le même jour et le lendemain 21, après s'être défendues jusqu'à épuisement de leurs munitions.

Le colonel Marioge ne sera pris que le 22.

Ainsi s'achève une résistance de plus de 48h. Ceux dont la mort n'a pas voulu ont le sentiment d'avoir fait tout ce qu'ils ont pu.

En voyant que toute est fini la plupart d'entre nous ont pleuré. Après la fatigue et la tension des jours précédents les nerfs ne nous soutiennent plus, et nous réalisons !

Le sacrifice de nos morts n'aura pas été vain, quoique nous puissions en penser présentement, leur sang fera germer la moisson de la nouvelle France régénérée.

Les noms de Humbert et de Du Guiny s'inscriront au livre d'or du 6<sup>e</sup> RTM comme les chefs d'un bataillon dont ils avaient, dès l'engagement, compris la mission de sacrifice.

Ils seront tous cités en exemple aux jeunes qui arriveront au 6<sup>e</sup> lorsqu'il renaitra.

*Source : Archives municipales de Maubeuge, archives Racines et Patrimoine.*

Les officiers tués au combat :

- ◆ DU GUINY Jean, capitaine, décédé le 20 mai 1940 à Maubeuge.
- ◆ HUMBERT Louis Jacques Joseph, chef de bataillon, décédé le 20 mai 1940 à Maubeuge.
- ◆ JACQUET Gaston Marcel, lieutenant, décédé le 16 mai 1940 à Assevent.
- ◆ LE BELLEGUIC Jean, lieutenant, décédé le 18 mai 1940 à Maubeuge en chargeant à la baïonnette.
- ◆ RACK Albert Emile, lieutenant, décédé le 19 mai 1940 à Elesmes.

## CINQ MOIS DE CAPTIVITÉ EN ALLEMAGNE

Les notes d'un prisonnier civil de Solre le Château  
1914

Le 25 août 1914, dans l'après-midi, M. G.W, ingénieur, âgé de 67 ans, se rendait à la mairie de Solre-le-Château, petite ville située à 6 kilomètres de la frontière belge, quand, au détour d'une rue, il fut entouré de soldats allemands et fait prisonnier.

L'officier qui commandait le détachement, tout de suite l'interroge. Il le soupçonne d'espionnage.

— Vous allez à la mairie, lui dit-il, pour renseigner l'ennemi sur les mouvements de notre armée ?

— Vous n'y êtes point, répond M. G.W, sans se départir de son sang-froid ironique ; je vais demander un sauf-conduit pour Paris. Et vous remarquerez que je ne suis pas entré à la mairie.

— Pourquoi êtes-vous sorti ? Vous êtes seul dans la rue.

— Il ne m'est pas défendu de vaquer à mes besoins.

— Vous êtes le maire de la commune ?

— Ni maire, ni conseiller municipal.

— Est-il passé beaucoup de troupes françaises ?

— Beaucoup.

— Pour quelle direction sont-elles partis ?

Le prisonnier fait un signe vers l'ouest.

— Où sont ces troupes ? continue l'officier.

— Vous devez imaginer que l'état-major ne m'a pas pris comme confident.

— Indiquez-moi où se trouve le village de Beugnies ? Venez avec nous.

Le prisonnier ne bouge pas.

Le Hauptmann braque un revolver sur le vieillard, devient rouge de colère et s'écrie :

— Marchez où je tire.

M. G. W ouvrant sa veste :

— Monsieur l'officier, on ne meurt qu'une fois.

Baïonnette au canon, une escouade s'avance et le force à accompagner le détachement qui se rend à Beugnies. Après avoir essuyé, une première fois le feu de tirailleurs français, la

colonne est arrêtée, devant le cabaret dit du « Cheval blanc », par une attaque soudaine de nos arrières gardes.

Les Allemands se précipitent et se cachent dans les fossés qui bordent la route. Ils obligent alors G. W. à se tenir debout au milieu de la voie où

sifflent les balles et éclatent les obus. Par miracle, il n'est pas atteint.

Quand cesse de gicler la mitraille, quatre sentinelles reconduisent M. G.W à la gendarmerie de Solre où sont déjà enfermés quatorze prisonniers militaires et quatorze prisonniers civils.

Le lendemain matin, par étapes de quarante-cinq kilomètres, ils sont dirigés vers Charleroi, où ils arrivent le 28 dans l'après-midi, fourbus et le corps noirci de coups de crosse et de coups de pied.

Le 29, ils sont embarqués à destination de l'Allemagne. Le voyage dure trois jours.

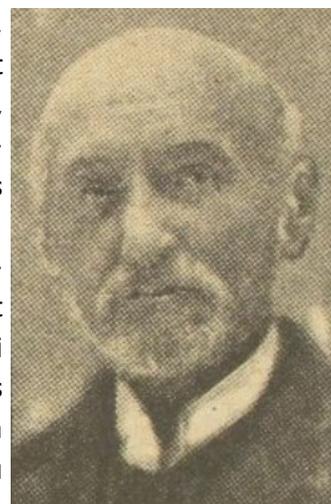
Ils descendent à Magdebourg et, sous les huées de la population, ils sont conduits au camp d'Alten-Grabow.

### Au camp d'Alten-Grabow

Pendant cinq mois, M. G. W a été interné en Allemagne. Il vient à peine de rentrer en France. Voici le petit rapport qu'à son retour il rédigea d'après des notes prises là-bas au jour le jour :

*Notes d'un prisonnier civil de guerre libéré après cinq mois de captivité :*

*Poids au départ : 80 kilogrammes, à l'arrivée : 61 kilogrammes. Perte : 19 kilogrammes. De plus, ma vue a baissé très sensiblement.*



*Nos ennemis : les poux, la nourriture, le coucher.*

Cette première page du rapport, écrite en gros caractères, synthétise d'amusante façon le régime auquel fut soumis M. G. W., qui continue :

*La vermine m'a fait souffrir plus que mes geôliers. Nuit et jour nous avons livré la chasse aux poux, sans le moindre succès du reste. Il est vrai que nous conservâmes pendant cinq mois la paille où nous reposions ! Je lie dans un journal de Paris qu'à Montluçon, la paille des prisonniers est renouvelée tous les quinze jours !*

Plus loin cette nouvelle comparaison :

*En France, les prisonniers allemands reçoivent par homme, chaque matin : café, avec 10 gr. de sucre; aux; repas principaux : 150 de légumes, 125 gr. de viande (250 gr. pour ceux qui travaillent en plein air), 700 gr. de pain, plus 100 gr. de pain pour la soupe.*

*Quelle différence avec notre menu ;*

*En guise de café, de l'orge grillée; pas de sucre; 500 gr. de pain.*

*A 11 h. 1/2 : soupe et 30 g. de lard.*

*A 5 h. 1/2 : soupe, soit aux betteraves ou au maïs concassé; rarement aux pommes de terre.*

*Aussi le cantinier de notre camp a-t-il réalisé une assez jolie fortune. Il a cédé son fonds au bout de trois mois et a réalisé un bénéfice d'une cinquantaine de mille francs.*

*Quant à nos gardiens, il en était de bons et de mauvais. Certains nous gratifiaient de cigares et de cigarettes; d'autres, de coups de baïonnette. Un malheureux soldat fut cloué contre sa baraque (la 7<sup>e</sup>); il était âgé de 36 ans et père de famille.*

*Les punitions légères consistaient en heures de poteau et de cellule. Dès la venue des prisonniers anglais, la vente de la bière fut interdite et on nous défendit de fumer. Aussi, les heures de poteau et de cellule furent-elles abondamment distribuées.*

*Le 22 janvier, l'on me conduisit à la kommandantur. Deux officiers m'interrogent. Ils voulurent m'obliger à déclarer que j'avais commis un acte répréhensible.*

*Le lendemain, un général me posa plusieurs questions et conclut :*

*— Pourquoi diable ne vous a-t-on pas laissé dans votre maison de Solre ! »*

*Le 30 janvier, à 4 heures du soir, l'on m'avertit que les hommes âgés d'au moins 45 ans, regagneraient la France. Nous embarquâmes, par un temps de neige, à la gare d'Alten-Grabow, dans des wagons à bestiaux.*

*Nous changeâmes de train à Magdebourg et l'on nous installa dans des compartiments confortables.*

*Le 31, nous descendîmes à Rastadt où nous fûmes parqués dans un fort, 8 jours durant. Là, je vis une femme avec un bel enfant de deux ans qui attendait, elle aussi, que sonnât l'heure de la libération.*

*Schaffhouse où nous fûmes reçus affectueusement par les membres du Comité pour le rapatriement des prisonniers.*

*Libres enfin. Libres.*

*On nous offre une collation dans la salle du théâtre. Puis nous nous promenons et dînons copieusement. Nous chantons la Marseillaise et l'hymne national suisse. On nous distribue des vêtements.*

*On nous donne des cigares, des bonbons.*

*Cet accueil si délicat et si cordial nous fait oublier à tous nos cinq mois de captivité.*

*Vive la Suisse ! Vive la France !*

*A Genève, même sympathie.*

*Nous arrivons à Paris le mercredi.*

*Vive la France ! Vive la Suisse !*

La relation de ce récit est des plus curieuses et des plus pittoresques. En dehors des précisions qu'elle apporte, elle nous montre que M. G. W n'a rien perdu de sa belle humeur. Elle ne laisse pas que de prouver en outre que son auteur récupérera bientôt les 19 kilogrammes qu'il a laissés en Allemagne !...

## ACCIDENTS A FERRIERE LA PETITE

1863-1877-1903-1942

### Dans un chauffour

« *L'Observateur* » d'Avesnes du 9 septembre 1863 : Un bien cruel accident est arrivé jeudi matin dans le canton de Maubeuge. Augustin Minon, cabaretier à Damousies, a été brûlé vif dans le chauffour qu'il exploitait sur le territoire de Ferrière-la-Petite

Voulant rabattre les pierre destinées à être converties en chaux, Minon est monté sur le four sans avoir la précaution de se placer sur un madrier, comme il le faisait ordinairement, et comme le font d'ailleurs tous les chauffourniers.

La croûte ayant fléchi tout à coup sous ses pieds, le malheureux Minon est tombé à la profondeur de 1 mètre 50 centimètres dans le chauffour. Il avait avec lui deux de ses enfants, âgés de seize à dix-sept ans, qui, ne pouvant débarrasser leur père, ont appelé au secours. Un garçon brasseur, passant là en ce terrible moment, et ne consultant que son courage, a sauté dans les pierres embrasées. Il est parvenu, non sans beaucoup de peine, à en retirer l'infortuné Minon, qui avait les jambes tellement serrées dans les cailloux ardents, qu'il y était comme attaché.

Quoique brûlé d'une manière effroyable, ce malheureux, dont les souffrances ont dû être bien cruelles, donnait encore signe de vie; il était méconnaissable et faisait peur à voir; on en jugera quand on saura qu'il a été un quart d'heure dans le feu de cette fournaise, il avait encore la force de se recommander à ses enfants et à celui qui cherchait à le sauver. Minon a eu aussi assez de courage et de présence d'esprit pour tirer de sa poche et jeter au dehors un petit livret sur lequel il inscrivait ses fournitures de chaux.

Augustin Minon laisse une veuve et cinq enfants; c'était un brave homme estimé de tous.

### Acte de décès n°37 à Ferrière la Petite

L'an mil huit cent soixante trois, le trois du

mois de septembre à sept heures du matin, Minon Augustin, âgé de quarante sept ans, chauffournier, né à Ferrière la Grande, domicilié à Damousies, fils de Minon Pierre Louis, âgé de soixante douze ans, berger, et de feu Raout Marie Joséphine, décédée, époux de Daniel Eugénie, âgée de quarante huit ans, cabaretière, domiciliée à Damousies, est décédé à Ferrière la Petite au lieu dit Harée du savetier.

### Dans un puit

Le 31/01/1877. Un terrible accident, dit « *la Feuille de Maubeuge* », a failli, jeter le deuil dans trois honorables familles de Ferrière-la-Petite.

Mercredi, Louis Tribout, maître potier dans cette commune et deux de ses ouvriers, Devins Jean et le jeune Carnoye Adonis (note : 13 ans le 8 février), extrayaient de la terre potasse dans un puits sur les terrains de la ferme de Raimont, lorsque tout-à-coup, vers trois heures et demie de l'après-midi, un écoulement de sable survint et leur obstrua la sortie de la galerie. Les efforts que firent aussitôt, pour dégager ces malheureux, quelques braves ouvriers qui se trouvaient sur les lieux, restèrent sans résultat ; et vers 5 heures du soir des bruits alarmants s'étant répandus dans le village, une foule énorme se porta sur le théâtre de la catastrophe. Il s'agissait d'organiser ce difficile et pressant sauvetage. Après quelques recherches, on découvrit la tête du malheureux Devins qui, ayant voulu s'échapper, s'était précipité vers la bure et avait eu le corps entièrement recouvert par le sable. Ce n'est donc que par un hasard providentiel que sa tête resta dehors et qu'il put ainsi respirer. Quelques hommes courageux commencèrent aussi tôt à le dégager, tandis que d'autres convenaient d'ouvrir un second puits, à 8 ou 10 mètres du premier, afin d'arriver perpendiculairement sur le bout de la

galerie, où l'on croyait que Tribout et Carnoye s'étaient réfugiés. Il était sept heures et ces malheureux étaient ensevelis depuis trois heures et de mie, n'attendant plus qu'une mort horrible et à laquelle ils étaient résignés. On se mit de suite à la besogne, mais ce ne fut que par un travail surhumain que, vers dix heures on put pratiquer un sondage et parvenir ainsi à communiquer avec Tribout et Carnoye, qui, heureusement, étaient encore en vie. Ce fut un cri général d'allégresse, lorsqu'on entendit leur voix encourager les travailleurs. Ils étaient sauvés; car par l'orifice du trou de sondage, ils pouvaient recevoir l'air du dehors ; il était temps, le sommeil précurseur de la mort par asphyxie commençait à les envahir. Maintenant que l'on était sûr de sauver deux existences, le travail reprit avec plus d'ardeur, et à onze heures on put enfin retirer d'un horrible supplice, qui avait duré huit heures, Tribout et le jeune Carnoye, qui en sortirent sains et saufs. C'était un grand bonheur, mais non encore complet car le malheureux Devins, malgré l'activité de ses sauveteurs, n'était pas encore dégagé. Enfin, à minuit, on le retira de l'éboulement un peu contusionné, et très affaibli ; cependant on espère qu'il en sera quitte pour quelques jours de repos.

### **Dans une carrière**

« *La Lanterne* » 20 décembre 1903

Le 15 décembre. — Ludovic Vannorie, âgé de dix-neuf ans, ouvrier carrier chez M. Charles Mercier, maître de carrières Ferrière-la-Petite, près de Maubeuge, voyant que la mine de dynamite qu'il avait chargée dans la carrière dite de la Garenne, ne partait pas, eut la mauvaise inspiration de revenir couper la mèche, de la rallumer et de souffler dessus. Au même moment, le coup partit et atteignit Vannorie en pleine figure et au poignet droit. Les blessures de ce malheureux étaient si graves qu'il mourut une heure plus tard.

### Acte de décès n° 49 à Ferrière la Grande

L'an mil neuf cent trois, le quinze décembre, à neuf heures du matin, Ludovic Henri Vanorle,

âgé de dix huit ans, ouvrier de carrière, né à Lessines, fils de Henri Vanorle, quarante six ans, ouvrier de carrière, et de Joséphine Delbaute, âgée de quarante cinq ans, domiciliés à Ferrière la Grande, est décédé au lieu dit carrière de Garenne.

### **Par arme à feu** (paru le 5 septembre 1942)

M. Henri Devorsine, âgé de 56 ans, père de six enfants exerçait à Ferrière-la-Petite les fonctions de garde champêtre-

Il était bien connu et bien estimé dans le village comme aux environs. Aussi, est-ce avec une certaine émotion que l'on vient d'apprendre la mort du brave représentant local de la loi, mort survenue dans des circonstances fortuites et tragiques.

Au cours d'une tournée sur le territoire de la commune, M. devorsine passait à proximité du fort lorsqu'il découvrit dans l'herbe plusieurs engins de guerre, notamment deux fusils et un fusil mitrailleur déjà rongés par la rouille. Le garde, fidèle aux ordres reçus, les ramassa, les mit dans un sac et les rapporta au village. Chemin faisant, il réfléchit qu'il valait mieux les envoyer le plus tôt possible à la gendarmerie de Maubeuge et se rendit chez un habitant, M. Clovis Bertaux, qui effectue souvent le trajet Maubeuge-Ferrière la Petite pour lui demander d'emporter les fusils au prochain voyage. M. Bertaux accepta et dit au garde de déposer les armes dans la remise. M. Devorsine se déchargea de son sac et le jeta à terre à l'endroit indiqué. Le choc des fusils sur le sol se doubla d'une détonation à laquelle répondit un cri de douleur poussé par le garde champêtre qui, affreusement pâle, se courbait en deux en portant les mains au ventre.

En tombant le coup d'un des fusils encore chargé était parti et M. Devorsine avait été atteint à l'abdomen par la balle. On prévint un médecin mais tout fut inutile, deux heures plus tard le malheureux fonctionnaire municipal rendait le dernier soupir.

## DÉFENSE NATIONALE ET MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Pétition des habitants de Ferrière la Petite

1898

« *La Lanterne* » du 6 février 1898, Paul Fontin.  
« Un certain nombre d'habitants de Ferrière la -Petite (Nord) ont eu l'idée de pétitionner pour se plaindre de l'emploi d'ouvriers étrangers dans les travaux du fort en construction sur le territoire de leur commune.

Sur le rapport de M. Thierry-Delanoue, la Chambre a décidé de renvoyer la pétition à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre de la guerre, « en signalant à leur attention vigilante les dangers que présente la connaissance par des étrangers des travaux de défense du territoire français ».

Nous prévenons charitablement les habitants de Ferrière-la-Petite, qu'ils n'ont rien à attendre de « l'attention vigilante » de MM. les ministres de l'intérieur et de la guerre.

Le renvoi de leur pétition à ces deux augures équivaut, en effet, à une fin de non-recevoir polie mais complète, et nous sommes prêt à parier que les Italiens et les Belges, qui ont commencé la construction du fort, l'achèveront tranquillement.

C'est que la question ainsi posée n'est pas de celles qu'on peut résoudre au pied levé.

L'emploi d'ouvriers étrangers sur les chantiers de construction de nos forteresses offre deux sortes d'inconvénients :

- ◆ 1° Il peut se glisser parmi eux des officiers ennemis qui, déguisés en terrassiers, réussiront à se procurer tous les renseignements à l'aide desquels ils dresseront plus tard, un plan exact des nouveaux ouvrages.
- ◆ 2° L'ouvrier français est sérieusement atteint par la concurrence anormale d'un étranger qui, généralement se contente d'un salaire inférieur.

Le premier inconvénient est, à nos yeux, sans grand danger. Nous ne croyons pas beaucoup aux secrets militaires.

Nous sommes même convaincu que loi véritable secret, celui de la victoire, est tout entier

dans la tête des futurs chefs de nos armées. En 1870, les Allemands possédaient tous les plans de toutes les villes fortes de France.

Mais la connaissance de ces plans ne leur a été d'aucune utilité particulière.

C'est la trahison qui leur a livré Metz et Paris, trahison voulue chez Bazaine, inconsciente chez Trochu.

Mais le second inconvénient est beaucoup plus grave, surtout beaucoup plus immédiat. La concurrence que l'ouvrier italien ou belge vient faire à l'ouvrier français est pour celui-ci désastreuse, puisqu'elle tend à maintenir le niveau des salaires à un niveau inférieur et hors de proportions avec les bénéfices de l'entrepreneur.

D'un autre côté, on ne peut pas songer raisonnablement, à interdire aux étrangers l'accès de notre territoire.

A notre avis, la solution la plus équitable consisterait à frapper d'un impôt spécial tout employeur d'ouvriers étrangers, impôt proportionnel et calculé de façon à ne permettre la réalisation d'un bénéfice, quelconque sur la main-d'œuvre étrangère.

La Chambre a voté une foule de lois protectrices des grands propriétaires fonciers, des grands usiniers et des grands banquiers, de tous ceux qui, en France, spéculent, agiotent et accaparent d'une façon quelconque. Ne se décidera-t elle pas à protéger un peu la main-d'œuvre nationale ? »

L'ouvrage de Ferrière la Petite était situé entre le fort de Cerfontaine et celui de Ferrière la Grande

## UN INFANTICIDE A NEUF MESNIL

1893

**COUR D'ASSISES DU NORD :** Horrible infanticide à Neuf-Mesnil.

Un crime horrible a été commis le premier octobre dernier à Neuf-Mesnil. Ce jour-là vers une heure du matin, la nommée Marie Ribaucourt, âgée de 32 ans, née à Vieux-Mesnil, femme de Léopold Carpentier, 34 ans, né à La Longueville, ajusteur à Neuf-Mesnil, accouchait d'un enfant du sexe masculin. Quelque temps auparavant, son mari la soupçonnant d'avoir des relations intimes avec un de ses camarades — dont elle était en effet, dit l'accusation, la maîtresse, — rentra chez lui à l'improviste après avoir simulé une absence et surprit sa femme en flagrant délit. Carpentier lui déclara qu'il ne saurait ni aimer un enfant qu'il ne croyait pas de ses œuvres, ni continuer dans ces conditions la vie commune.

C'est alors que les époux convinrent de faire disparaître l'enfant. Lorsque celui-ci vint au monde, rien n'était préparé pour le recevoir et personne n'assista à l'accouchement, sauf le mari qui, après avoir noué grossièrement le cordon ombilical, déposa l'enfant au pied du lit sans s'en occuper davantage et se mit à la recherche d'une sage-femme. Cette dernière, à son arrivée, trouvant l'enfant absolument glacé, lui donna les soins nécessaires, le coucha dans le lit de la mère, puis quitta la maison.

Carpentier et sa femme s'empressèrent alors de faire avaler au nouveau-né, à l'aide d'un bâton, de la pâte phosphorée dite « mort aux rats » et lui versèrent dans la bouche une cuillerée à café d'acide chlorhydrique. Carpentier porta ensuite le pauvre petit être dans un grenier sous un tas de foin et, pensant que ses agissements monstrueux et criminels allaient produire l'effet qu'il en attendait, il partit demander un certificat de décès à la sage-femme, qui n'hésita pas à le lui délivrer, en raison de l'état où elle avait laissé l'enfant

quelques heures auparavant.

Cependant, M<sup>me</sup> Willot, voisine des inculpés, étonnée qu'on n'eût pas réclamé son aide pour l'accouchement, s'enquit auprès de Carpentier, qui lui raconta que l'enfant étant mort, il l'avait placé dans son grenier pour le soustraire à la vue de ses autres enfants. M<sup>me</sup> Willot soupçonnant un mensonge, voulut voir l'enfant et le trouva criant sous le tas de foin où il avait été enfoui. Aussitôt, aidée de la belle sœur de Carpentier survenue sur ces entrefaites, elle descendit et le plaça dans un lit voisin de celui de l'accouchée.

A peine les deux femmes étaient-elles sorties de la maison des accusés que ceux-ci résolurent d'achever leur œuvre infâme : dans ce but, la femme Carpentier prit son enfant dans ses bras et l'y retint pendant que son mari lui faisait absorber de nouveau de l'acide chlorhydrique. Les deux époux furent surpris dans l'accomplissement de leur acte abominable par M<sup>me</sup> Willot, qui, n'ayant plus de doute sur leur intention criminelle, s'empressa de les dénoncer à la justice.

L'enfant mourut le soir même de sa naissance à la suite de l'indigestion des substances corrosives qui lui furent administrées. Le nommé Carpentier a fait des aveux complets et prétend avoir agi d'accord avec sa femme. Bien que celle-ci nie toute participation au crime, les charges accablantes recueillies contre elle, dit l'information, ne peuvent laisser aucun doute sur sa culpabilité. Le nommé Carpentier a déjà encouru une condamnation pour coups et blessures. Quant à la femme Carpentier, elle n'a jamais été condamnée, mais sa réputation était mauvaise au point de vue de la moralité. Ribaucourt Marie, femme Carpentier, est condamnée à dix ans de travaux forcés : Carpentier Léopold à cinq ans de la même peine. Défenseurs : MM Hattu et Millebrand.

### Acte de naissance n°94 à Neuf Mesnil

L'an mil huit cent quatre vingt treize, à onze heures du matin est née au domicile de ses parents, sis au lieu dit « le concierge », un enfant de sexe féminin prénommée Louise, fille de Léopold Carpentier, âgé de trente quatre ans, né à la Longueville, domicilié en cette commune, et de Marie Désirée Ribeaucourt, âgée de trente deux ans, native de Vieux Mesnil.

### **Acte de décès n°95 à Neuf Mesnil**

L'an mil huit cent quatre vingt treize, à huit heures du soir est décédée Louise Carpentier, âgée de un jour.

### **LE BAGNE DE NOUVELLE CALEDONIE**

Le nommé CARPENTIER Léopold, écroué sous le n°7319, fils de Léopold et de Emelie Moreau, né à la Longueville (le 16 décembre 1859), âgé de 33 ans, domicilié à Neuf Mesnil (Nord), ajusteur, condamné le dix huit décembre 1893, par la cour d'Assises du Nord séant à Douai, à cinq ans de travaux forcés,

dispensé de l'interdiction de séjour, pour infanticide avec admission de circonstances atténuantes.

Ecroué au dépôt le 20 janvier 1894. Embarqué le 5 mars 1894 sur la « Calédonie » à destination de la Nouvelle Calédonie.

Condamnation antérieure : 16 aout 1876 pour coups à 16 francs d'amende.

Condamné par la cour de Calédonie le 14 avril 1899 pour ivresse, le 10 juillet 1899 pour vol, le 29 septembre 1900 à 5 ans de réclusion et à la relégation.

Une mention marginale de son acte de naissance indique qu'il s'est marié à Paris le 26 mai 1906 avec Victorine Louise Richard, et le 16 juillet 1927 avec Adèle Eugénie Villemin

RIBEAUCOURT Marie Désirée est née le 7 juillet 1861 à Vieux Mesnil. Elle s'est mariée avec Léopold Carpentier le 22 avril 1884 dans sa commune de naissance.

Son passage au bagne n'a pas été trouvé.

## **UN CRIME A NEUF MESNIL-GRATTIERES**

1913

« *Journal de la ville de Saint Quentin* » du 4 novembre 1913

Un crime

Il y a trois ans, à Clairfontaine, vivait un jeune ménage. Le mari, Paul Marche, exerçait la profession de cultivateur. Sa femme, Zelmire Erraux, aujourd'hui âgée de 35 ans, tenait un estaminet. Paul Marche engagea, comme ouvrier agricole, Henri Gravet, né à La Flamengrie, le 21 juillet 1877.

Un jour, ayant formé le projet de faire l'acquisition d'un cheval et d'une batteuse, le cultivateur confia à son ouvrier qu'il était dans la gêne.

— Je puis vous prêter 200 francs, proposa celui-ci.

— Ne peux-tu me les donner? fut-il répliqué.

— Je veux bien, mais à une condition, c'est que ta femme deviendra la mienne.

Quinze jours plus tard, les deux hommes achetaient un cheval à la foire d'Hirson. De retour à Clairfontaine, ils tuaient un lapin et festoyaient avec Mme Paul Marche fort avant dans la nuit. A l'aube, le mari alla traire ses vaches, laissant en tête à tête sa compagne et Henri Gravet.

Dès lors, l'existence devint difficile entre les trois êtres et, il y a onze mois, obsédée par les boutades désagréables et les brutalités de son mari, Mme Paul Marche quittait le domicile conjugal avec son ami.

Elle laissait à son mari deux enfants dont le premier seul avait pour père celui-ci.

Le ménage irrégulier vécut un mois à Bruxel-

les, puis s'installa à Neuf-Mesnil-Grattières. entre Hautmont et Maubeuge, dans une chambre garnie où le cultivateur vint souvent les voir.

Paul Marche ne manquait jamais de proposer un retour à la vie commune. Il se heurta toujours à un impitoyable refus. Pourtant son désir paraissait — des lettres en font foi — près d'être réalisé, quand le drame intervint. Mercredi soir, vers sept heures, Paul Marche se présenta à la porte de la chambre garnie de Neuf-Mesnil-Grattières. Il était en habit de chasse, les reins ceints d'une ceinture garnie de cartouches et un fusil en bandoulière.

— Je vais demain chasser à Anor, dit-il, et je suis venu vous dire bon jour.

On lui offrit à dîner. Il n'accepta d'abord qu'un verre de bière. Finalement, il soupa. Il avait, auparavant, sur l'insistance de sa femme, déchargé son fusil, dans le magasin duquel deux cartouches étaient glissées.

Le repas se prolongea très tard dans la nuit. Vers trois heures du matin, le chasseur était singulièrement bruyant. Il se dit fatigué et demanda à se coucher dans le lit unique de la chambre.

— Je resterai sur une chaise, déclara Mme Marche.

Cette phrase déchaîna la tempête. Gravet fut renversé sur le lit et saisi à la gorge par son hôte, qui empoignant son fusil, le frappa à coups redoublés et tenta de charger son arme.

Aux appels de Mme Marche deux voisins accoururent qui le mirent en fuite.

L'ouvrier agricole aurait été cruellement mordu à la joue gauche, le cultivateur avait eu le visage égratigné.

Ce dernier fut poussé sur le palier, cependant que sa femme, terrorisée, gagnait le grenier de l'immeuble.

Paul Marche alla rechercher son fusil qu'une voisine avait emporté et, de la rue, il tira dans la chambre où le faux ménage s'était retiré.

La femme fut atteinte par les éclats d'une vitre, criblée de chevrotines, et l'ouvrier agricole, qui était assis au bord du lit, voisin des

barreaux, glissa sur le sol, sans connaissance. Deux heures après, à six heures du matin, il expirait. Il avait été frappé au coin de l'œil droit, à la tempe droite, au front et au nez. Sans difficulté, il [Paul Marche] se laissa arrêter.



Paul Marche

« *Le Grand écho du Nord de la France* » nous donne quelques précisions : Quelques minutes plus tard, Mme Marche faisait à M. Sohier, maire de Neuf Mesnil, le récit de la nuit tragique. Elle lui indiqua le meurtrier, que le maire arrêta sans rencontrer de résistance. Il fut aussitôt mis entre les mains du garde champêtre.

Paul Marche est né à Wargnies le Petit le 21 août 1878. Il est petit (1m62) mais d'aspect solide.

« *Le Petit Journal* » nous indique que Paul Marche a été acquitté par la Cour d'Assises le 27 janvier 1914.

Le registre matricule indique qu'il est fils d'Elise Marche. Après avoir tiré le n°1 dans le canton de La Capelle, il fait trois ans de service dans les hussards.

Il est mobilisé le 11 août 1914. Démobilisé en 1919, il se retire à Clairefontaine. Il est père de 5 enfants.

#### Acte de décès n°86 à Neuf Mesnil

Le trente octobre mil neuf cent treize, à quatre heures du matin, Henri Albert Gravet, né à la Flamengrie le vingt quatre juillet mil huit cent soixante dix sept, ouvrier d'usine, fils de Edouard Gravet, décédé, et de Irma Héloïse Seronart, célibataire, est décédé en son domicile, hameau de Grattières.

## LE CANTONNIER MORT NÉ

1875-1935

### Le cantonnier en a assez d'être " mort-né "

**L'histoire vaudevillesque de M. Arnoux, victime de son propre état civil**

Paru dans « L'intransigeant » du 19 février 1933.

*Un cantonnier de Maubeuge vient de renoncer à la vie. Non que cet excellent homme ait songé à user de la mort comme un-antidote de l'amour ou comme remède à la maladie.*

*Mais il a renoncé à vivre parce que l'état-civil ne lui permet pas.*

*Et mort officiellement, ayant abandonné l'espoir d'être tenu, un jour, pour vivant, il s'est résolu à vivre mort, tout simplement.*

*C'est une situation comme une autre. Et, somme-toute, il vaut mieux être un vivant mort officiellement qu'un mort vivant officieusement, comme ces malheureux fantômes que la mystique écossaise oblige à se dépenser dans les châteaux glacials et dépourvus de tout confort, traînant des chaînes avec un bruit épouvantable et contraints par la tradition à faire peur par les nuits d'été aux paisibles douairières, avec qui ils préféreraient bien faire un brin de conversation.*

*Le cas du cantonnier est tout différent. Né à Neuf-Mesnil le 22 mars 1875, le petit Jean-*

*Baptiste Arnoux fût inscrit mort-né sur les registres de l'état-civil.*

*Ce qui n'empêcha pas l'armée, vingt ans après, de le déclarer bon pour le service armé et de l'incorporer, tout mort-né qu'il fût.*

*Dans une démocratie où se prononcent volontiers les cimetières dans les consultations électorales, on ne pouvait lui refuser le droit de vote. Il obtint donc sans difficulté sa carte d'électeur.*

*Quand, pour la guerre, le pays fit appel à toutes ses forces vives, le mort alla au feu. Renvoyé dans ses foyers, il fut nommé cantonnier par une juste intervention des autorités élues qui ne rendent pas toujours aux défunts, dont le bulletin les a portées au pouvoir, la gratitude qu'elles leur doivent.*

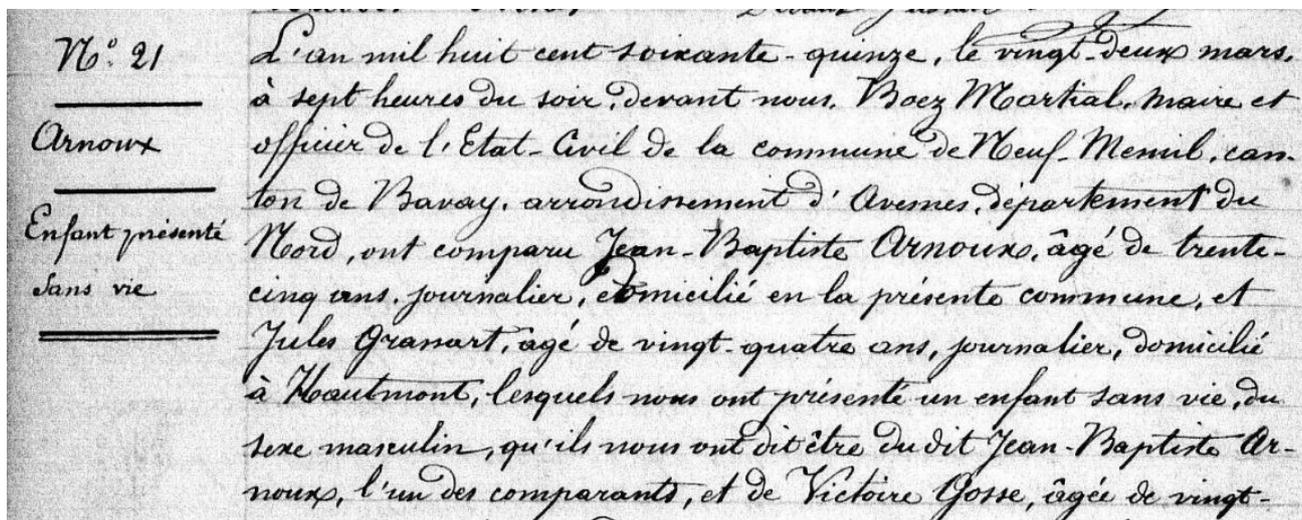
*M. Arnoux demanda l'an dernier sa carte de combattant. On lui dit :*

*— Vous vous êtes bien battu, mais il faut prouver par un extrait de naissance que vous êtes bien né.*

*Ce qui prouve, entre parenthèses, que la République n'a pas abandonné tous les préjugés de l'ancien Régime.*

*L'officier de l'état-civil de Neuf-Mesnil, sollicité par le cantonnier de Maubeuge, répondit, par un ricanement :*

*— Vous êtes fonctionnaire, monsieur, ancien*



Sur le registre « mairie », une mention marginale a été ajoutée : « est vivant ! a été baptisé à Neuf Mesnil »

*combattant, électeur... Vous êtes pourtant mort le jour de votre naissance, il y a 57 ans. Rien ne prévaut contre les textes. Le cantonnier entreprit auprès du juge de paix, du tribunal civil d'Avesnes, de tous les organismes de justice, de prouver qu'il vivait.*

*Il fut accueilli avec scepticisme et on lui fit d'ailleurs remarquer que les frais de résurrection seraient considérables, lui mangeraient toute sa pension et qu'il valait mieux pour lui qu'il fût mort.*

*Comme ce pénible état de santé n'empêche pas le cantonnier de casser ses cailloux, de toucher son traitement et de penser à une heureuse retraite, il s'en console.*

*Condamné par les médecins dès l'instant de sa naissance, il peut espérer vivre centenaire.*

C'est peut-être de là que vient l'expression faire le mort.

#### **La Fratrie** (noms à la naissance)

- ◆ Clémence Arnoux, né e le 11 aout 1873 à Catillon.
- ◆ Jean Baptiste Arnoux, son jumeau, décédé trois jours plus tard.
- ◆ Louis Arnoux, né le 17 février 1877 à Catillon.
- ◆ Julia Arnoux, née le 29 octobre 1880 à Hautmont.

Le père, Alphonse Arnoux, est né à Molain (02) le 1<sup>e</sup> avril 1939.

#### **Recensement de 1906**

Il est recensé en 1906 à Maubeuge-Douzies, 17 rue de Sous le Bois, où il habite avec ses parents, son frère Louis, et sa sœur Julienne. Il travail à Senelle-Maubeuge.

#### **Etats de service militaire**

ARNOULD Jean Baptiste

N° matricule 988 classe 1895

Né le 22 mars 1875 à Neuf Mesnil, journalier, fils d'Alphonse (dit Jean Baptiste) et de Thérèse Gosse, domiciliés à Maubeuge.

N°58 au tirage au sort dans le canton de Maubeuge. Dispensé article 21 : frère mort au service (service d'un an).

Affecté au 162<sup>e</sup> RI.

Rappelé le 3 aout 1914 au 4<sup>e</sup> RIT à Maubeuge et fait prisonnier à Maubeuge le 7 septembre 1914 ; interné à Friedrichsfeld

Le journal « Comœdia » 29 mars 1935 nous donne l'épilogue :

*Ah! le pauvre cantonnier!*

*Quel beau sujet de plainte que celle de ce cantonnier qui vivait, tout en étant mort-né et qui, pourtant, s'est éteint en fait à cinquante-neuf ans, le jour même anniversaire de sa naissance, sans avoir recouvré son état-civil.*

*Il est mort à l'hôpital de Maubeuge des suites d'un accident d'automobile.*

*Il s'appelait bien Jean-Baptiste Arnould, un beau nom en somme, mais n'avait jamais pu affirmer ce nom, vu qu'à la mairie de son village natal de Neuf-Mesnil, il avait été déclaré mort-né.*

*Au fait, heureux mortel, il vécut tout en étant ignoré de ses contemporains. Il ne pouvait être condamné en justice, n'existant pas ; il ne put se marier n'ayant pas d'extrait valable d'état-civil ; il ne put davantage obtenir la carte du combattant bien qu'il combattit à Maubeuge.*

*Etait-ce de sa faute à lui s'il n'existait pas comme unité sociale?*

*Il avait eu même bien de la vertu d'accepter d'être soldat.*

#### **Acte de décès n°138 à Maubeuge.**

Le vingt et un mars mil neuf cent trente cinq, vingt trois heures quarante cinq, est décédé 22 rue de l'hospice, Jean Baptiste Arnould, domicilié à Maubeuge, 64 rue du Marais, né à neuf Mesnil le vingt deux mars mil huit cent soixante quinze, cantonnier municipal, fils de Alphonse Arnould et de Thérèse Gosse, époux décédés, célibataire.

Jean Baptiste Arnould est décédé 21 heures 15 mn avant son 60<sup>e</sup> anniversaire. La seule trace dans l'état-civil de son passage sur terre a été ajoutée en marge de l'acte de présentation d'enfant sans vie, dans le registre communal : « *Est vivant ! A été baptisé à Neuf Mesnil* ».

## Récupération d'obus : accident mortel

1915

Paru dans « *l'Echo de Maubeuge* » du 16 mai 1915

### ATTENTION AUX OBUS

Nouvel accident mortel.

A maintes reprises, nous avons relaté ici même les terribles accidents dont furent victimes des malheureux qui osaient entreprendre de dévisser des projectiles chargés. La plupart ont payé de leur vie leur imprudence. Et cependant, il s'en trouve encore pour essayer de mener à bien une tâche aussi dangereuse ! M. Fernand Vassaux, âgé de 39 ans, né à Piéton (Belgique), était pensionnaire chez M. Le franc, rue Sainte Anne à Hautmont. Avant la guerre, Vassaux était taraudeur à la boulonnerie V<sup>ve</sup> Hermant Hicguet ; depuis, il vivait, comme beaucoup d'autres, de divers petits métiers ; aussi le connaissait-on, dans les environs, sous le nom de « marchand de moutarde ».

Le taraudeur, qui était célibataire, avait une sœur à laquelle il rendait souvent visite : Mme Pierre Huvelle, habitant Grattières-Neuf Mesnil, en face du croisement du tramway.

Il y a quelques semaines, Vassaux se présenta chez sa sœur, portant dans les bras un obus de trente à quarante centimètres de long. Effrayée, Mme Duvelle pria son frère de sortir, et de ne plus jamais entrer chez elle avec un engin de la sorte.

L'ouvrier obéit, mais n'alla pas loin, cacha le projectile dans une remise de planches, séparée de l'habitation. Jeudi 6 mai, Vassaux se trouvait chez Mme Huvelle ; il lui demanda un marteau et sortit dans la cour.

Il pouvait être quatre heures de l'après midi.

Quelques minutes après, une violente détonation mettait le quartier en émoi. Les voisins accoururent ; de la remise, il ne restait que quelques planches !

A l'intérieur, Vassaux gisait, le corps déchiqueté. La jambe droite, le bras gauche étaient complètement détachés, les autres membres

mutilés.

M. Sohier, maire de Neuf-Mesnil, qui se trouvait à Hautmont, fut aussitôt prévenu, et fit les constatations légales. Vassaux avait sa pleine conscience et demanda à M. Sohier de ... lui allonger les jambes !

On transporta le blessé à l'infirmerie d'Hautmont, où il vécut encore un quart d'heure.

Ses funérailles ont eu lieu à Hautmont, le samedi 8 mai, à 2 heures de l'après midi.

### Autre accident

Léon Dineur, traceur, né le 6 septembre 1899, domicilié à Louvroil, chemin d'Hautmont, essayait, mardi 11 mai, de dévisser une fusée d'obus en présence de quelques camarades, quand, sous les coups de marteau, l'engin fit explosion et emporta l'annuaire et le petit doigt de la main gauche du malheureux.

Léon Dineur, transporté aussitôt à l'hospice civil de Maubeuge, y a reçu les soins de M. le docteur Autier. Son état est satisfaisant.

### Acte de décès n°68 à Hautmont.

Le six mai mil neuf cent quinze à huit heures et demie du soir, Rodolphe Vassaux, né à Piéton (Belgique) le onze janvier mil huit cent soixante seize, journalier, fils de Théodule Florentin Vassaux, décédé, et de Zoé Sorant, décédée, célibataire, domicilié à Hautmont, est décédé à l'hôpital hospice situé rue Gambetta.

## Mort par électrocution

1915

Paru dans « *L'Echo de Maubeuge* » les 2 et 9 mai 1915

### Grave accident

Rousies. Mardi matin (27 avril 1915), M. Charles Albert d'Hooghe, né à Fourmies le 22 novembre 1893, ajusteur à la grimpette, travaillait dans le bois de Ferrière la Petite, à la carrière de M. Clamus, entrepreneur.

Il coupait, raconte-t-il, des fils électriques servant à l'exploitation de cette carrière, lorsque l'un d'eux, traversé par un courant, vint s'enrouler autour de son corps, lui causant des brûlures à la figure, au mollet gauche, et à l'épaule droite.

D'Hooghe reçut les soins de M. le docteur Autier, qui ordonna son admission d'urgence à l'hospice de Maubeuge.

La brûlure de l'épaule est la plus grave des trois, car l'os a été atteint.

### Chronique d'un vol

Ferrière la Petite. Nous avons dit, la semaine dernière, qu'un ajusteur de Rousies, Charles d'Hooghe, né à Fourmies en novembre 1893, avait été transporté à l'hospice de Maubeuge, à la suite de brûlures reçues en coupant des fils électriques dans le bois de Ferrière la Petite.

En arrivant à l'hôpital, D'Hooghe avait raconté que l'accident s'était produit « alors qu'il travaillait dans la carrière de M. Clamus, entrepreneur ».

Interrogé et poussé à fond par le brigadier Pierre, D'Hooghe revint sur ses premières déclarations :

« le 26 avril, dit-il, je me suis rendu, vers neuf heures du soir, à Ferrière la Petite, pour y dérober des fils de cuivre. Mon oncle, Arthur Fourdrignier, et Emile Tassier étaient avec moi ».

« J'ai grimpé à un poteau, aidé par mes compagnons, et j'ai coupé deux fils. Lorsque je me suis mis à attaquer le troisième, je reçus

une telle secousse que je fus précipité à terre, sans connaissance ».

« Les fils que nous volions devaient être vendus en Belgique ».

Tandis que D'Hooghe passait ces aveux, plusieurs personnes se présentèrent pour lui rendre visite. Le brigadier Pierre les fit attendre au parloir, puis les pria de faire connaître leur identité. Parmi elles, se trouvait l'oncle de l'électrocuté. Celui-là même qui venait d'être désigné comme complice du vol.

Fourdrignier, né à Fourmies en 1874, trieur de chiffons, rue du caillou à Rousies, commença par nier, mais mis en présence de son neveu, il reconnut les faits.

Il faisait clair de lune, dit-il, et j'aurais mieux aimé « travailler » un autre soir. Quand D'Hooghe tomba, les vêtements en feu, nous le crûmes mort, aussi nous le laissâmes sur place, préférant fuir à toutes jambes...

Emile Achille Tassier, né à Hirson en novembre 1874, journalier, rue de la Mairie, à Rousies, amené au commissariat de Maubeuge, fit des déclarations identiques.

Lui et Fourdrignier ont été mis en état d'arrestation. Quant à D'Hooghe, il est mort mercredi, à 9 heures du soir.

Charles Albert d'Hooghe avait été exempté définitif pour pleurésie et bronchite chroniques lors du conseil de révision.

### Acte de décès n°101 à Maubeuge.

Le cinq mail mil neuf cent quinze, neuf heures du soir, Charles Albert D'Hooghe, né à Fourmies le vingt deux novembre mil huit cent quatre vingt treize, ajusteur, fils de Edouard D'Hooghe, menuisier, domicilié à Rousies, et de Eléonore Jamart, son épouse, décédée, célibataire, domicilié à Rousies, lieu dit « la grimpette », est décédé à l'hospice Saint Nicolas, rue de l'hospice, 22.

## Vieux usages du Nord et coutumes

« *Le Guetteur de Saint-Quentin* » le 6 août 1886 et autres recherches :

**Les vieux usages du Nord**, si curieux et si pittoresques. Dans le Hainaut, avant 1789, existait un singulier tribunal composé d'un grand juge et de plusieurs conseillers rapporteurs qui prenaient des qualités bizarres : l'un c'était le conseiller de tête ferme ; l'autre, le conseiller clairvoyant ; celui-ci, le conseiller cuirassé ; celui-là, le conseiller de fine-oreille. Ce tribunal était chargé surtout d'appliquer la basse-loi. La basse-loi était un ancien privilège concédé par Charles Quint et dont le texte et le motif général étaient de charivariser les veufs qui se remariaient.

Ce tribunal jugeait également sans appel de tous les faits qui troublaient l'ordre public ou blessaient les mœurs : ainsi, ceux qui poussaient le culte de Gambrinus jusqu'à l'ivresse, les enfants qui manquaient de respect aux vieillards, les gens qui tourmentaient les animaux, etc., tous ces délinquants étaient passibles du redoutable tribunal de basse-loi, sorte de Conseil des Dix Comiques dont les arrêts consistaient en amendes burlesques ou en punitions plus ou moins plaisantes.

Exemple : la veuve qui épousait un veuf était forcée de monter avec son mari, sur le même âne, le visage tourné du côté de la queue, et de parcourir ainsi toutes les rues du village. Cette promenade conjugale obtenait, on n'en doute pas, un succès de fou rire. Les condamnés s'y prêtaient de bonne grâce et répondaient souvent avec beaucoup d'à propos et de sel aux quolibets piquants ; dont ils étaient littéralement lardés par la foule en humeur joyeuse.

Voici comment se composait d'ordinaire ce cortège fameux : des ânes d'abord en aussi grand nombre que possible, 40 ou 50, montés par des jeunes gens de la commune affublés de costumes de carnaval ; la musique de l'endroit, soit deux violons, une basse et une cla-

rinette, chaque instrument jouant sur un ton différent un pas redoublé ou une marche quelconque, leurs opinions politiques ayant empêché les exécutants de se mettre d'accord ; et enfin les mariés. La cavalcade, suivie à pied par tous ceux qui n'avaient pu se procurer une monture, se rendait ainsi à la cérémonie nuptiale ; celle-ci terminée, on re conduisait les époux à leur domicile, où avait lieu un grand dîner auquel étaient invités les amis et les autorités. Après le repas, on organisait des danses et bals publics, toujours aux sons de la même musique raclant et soufflant faux. Ce qu'on s'amusait !...

### Les Catherinettes

A Berlaimont et autres communes environnantes, toutes les jeunes filles se réunissaient le jour de la Sainte Catherine dans une vaste prairie où elles jouaient à la crosse, avec une vigueur qui faisait honneur à leur sexe. Celle qui avait montré le plus de force et d'adresse était proclamée de droit la reine des bals pour toute l'année, et la première contredanse de chaque réunion dansante lui appartenait. Le même jour, les demoiselles — par exception — choisissaient leurs danseurs et payaient la musique et les rafraîchissements.

A Fourmies le 04/12/1881 (*Journal de Fourmies*)

A propos de S<sup>te</sup>-Catherine, voici une prière très en faveur que nous croyons devoir transcrire à l'intention de nos lectrices qui désirent quitter le célibat.

Je mets ma jambe sur l'anti-bois,  
Et je prie le grand saint Nicolas,  
Patron des garçons,  
De me faire voir celui  
Qui sera pour mon mari,  
Son état, son nom.

La prière récitée, on place un miroir sous son oreiller et on s'endort ; pendant le sommeil, l'image du futur époux devra se présenter à

l'esprit de la jeune fille.

Pour dire la vérité, le futur ne se fait jamais voir ; mais en revanche, comme la jeune fille a une nuit agitée, le pauvre miroir tombe presque toujours par terre et on le retrouve le lendemain en morceaux.

La pauvre fille est destinée à coiffer la sainte. Cela vaut encore mieux que de tomber sous le coup de cette bonne vieille loi de 1770, édictée par Messieurs du Parlement et dont voici la teneur :

« *Quiconque attirera dans les liens du mariage aucun sujet mâle de sa majesté ou moyen de rouge et de blanc, de parfums, d'essences, de dents artificielles, de faux cheveux, de coton espagnol, de corsets en fer, de cerceaux, de souliers à hauts talons et de fausses hanches, sera poursuivi pour sorcellerie, et le mariage sera déclaré nul et non venu* »

A la bonne heure ! Ce Parlement était intelligemment protectionniste. On oublie trop aujourd'hui de protéger le pauvre sexe fort contre le sexe faible, qui est si séduisant qu'on finit toujours par tomber dans ses filets.

### **La fête du Loza à Douai**

Très curieuse aussi la fête du Loza : le loza est le farniente des gens du Nord. Et saint Loza, patron des paresseux, avait presque un culte à Douai. Vers 1800, on le fêlait encore solennellement. Les blanchisseurs, drapiers, épiciers, charpentiers et surtout les charretiers du rivage célébraient cette institution avec un entrain et une gaité remarquables : ces derniers conduisaient de la bière dans un tonneau orné de fleurs et de rubans, leurs chevaux couverts de tulipes, de pivoinies et de branches de sapin ; ils s'arrêtaient à la porte de leurs clients ; chaque station était le signal de copieuses et sérieuses libations en l'honneur de saint Loza ; des rondes et de joyeux refrains terminaient la journée. Il est superflu d'ajouter que le patron des paresseux n'est plus fêté à Douai, où son culte est absolument tombé en désuétude ; on travaille trop dans la vaillante petite ville pour avoir le temps de sacrifier à saint Loza.

### **Les Mais.**

La coutume d'accrocher des bouquets de fleurs ou de la verdure au sommet de longues perches pour saluer l'arrivée du joli mois de Mai, se perd de plus en plus dans notre pays. Pendant la soirée de mardi, quelques fidèles ont encore élevé le mai traditionnel à la porte de certains établissements c'était peu de chose, en comparaison des amusements d'autrefois.

Encore une vieille coutume qui est en train de disparaître. — C'est tant pis pour la jeunesse, qui s'en amusait à peu de frais.

M. Louis Lutaud, dans son histoire de Ferrière la Grande paru en 1908, indique :

« La coutume de planter des mais, la veille de ce beau jour du mois annonçant le renouveau tend de plus en plus à disparaître à Ferrière la Grande; il faut en attribuer la cause aux nombreux abus qui ont été commis par la jeunesse. Cet usage qui, primitivement, n'était présidé que par la galanterie, menaçait de tourner au tragique. Les jeunes gens s'attachaient surtout, ces dernières années, à faire des farces de mauvais goût, transport sur la place publique de voitures et instruments agricoles, volets, tonneaux, enseignes, etc... bref, un tohu-bohu indescriptible qui mettaient les agents de police sur les dents pendant une bonne partie de la nuit. Quelles différences avec les divertissements d'autres fois ; c'étaient des branches de charme, de jeunes bouleaux, des rosiers, des lilas, et plusieurs autres plantes, symboles d'une affection naissante, du amour sincère, d'une passion brûlante, d'une flamme partagée.

Si certains jeunes gens désiraient placer des rameaux d'un symbole moins flatteur, moins agréable, ils plantaient des tiges de sureau (séiu) révélant l'abandon, un rameau d'aubépine annonçant l'indifférence, du refroidissement dans les amours, du houx, emblème du mépris, ou du cerisier fleuri, châtiment des âmes trop aimantes, trop faciles, qui n'ont pas su se défendre des séductions des sens, enfin le saules était la punition des coquettes. Là très souvent, se bornait l'humeur justicière de nos jeunes gens. Passe temps d'hommes

simples et qui étaient ainsi heureux à si bon compte ».

### **Les honneurs du pâté**

OHAIN (le 09/05/1898). — Une collecte faite à la mairie au mariage Cauchefer Gustave Louis-Goblet Hélène Marie a produit la somme de dix-huit francs 70 centimes qui a été versée au bureau de bienfaisance.

Ce mariage a été célébré lundi et, suivant une bonne vieille coutume, usitée entre propriétaires de chevaux, un « pâté » a été couru en l'honneur des jeunes époux. A deux heures, les cavaliers, au nombre d'une cinquantaine et précédés de la musique d'Ohain, ont été, en cortège, « offrir le fouet » à la mariée.

Les époux ont remercié affectueusement, ont mangé le gâteau et bu le vin avec les cavaliers, puis leur ont fait remettre deux jambons et une somme d'argent pour t faire la noce.

Le soir, un bal donné sur la place du village a réuni une grande partie de la jeunesse d'Ohain. Les filatures ont d'ailleurs chômé cette après-midi de lundi.

### **La pêche de l'étang d'Anor**

Samedi (9 octobre 1897) avait lieu la pêche de l'étang du Village d'Anor, appartenant à M. Despret de Milourd, et loué à M. Gautier J.B , dit Grand Petit. On avait, comme d'ordinaire, vidé l'étang, de sorte qu'il ne restait d'eau que dans le lit du ruisseau Les Anorelles.

Six hommes, munis de paniers dits respes, partis de la queue de l'étang, repoussaient tout le poisson, gros et petit, dans un réservoir aménagé près de la vanne. On retira de ce réservoir plus de 1500 kilos de poisson, paraît-il. L'étang n'avait pas été pêché depuis deux ans ; mais, de tout temps, on avait procédé comme nous venons de l'indiquer.

Or, samedi, lorsque l'opération fut à peu près terminée, la gendarmerie de Fourmies, représentée par son chef et deux hommes, déclarait procès-verbal à M. Gauthier et à ses six pêcheurs pour pêche avec engins prohibés, et à M. Despret comme civilement responsable.

D'autre part, le brigadier forestier Autier, du bois domanial, qui, en vertu d'une nouvelle réglementation, a aussi la garde de la pêche

fluviale, verbalisait une dizaine d'habitants d'Anor qui, suivant une vieille coutume, venaient derrière les pêcheurs et prenaient à la main, dans le ruisseau, les poissons qui avaient pu se glisser entre les paniers.

Cette intervention de l'autorité ne fut pas sans surprendre quelque peu les personnes présentes, à commencer par celles contre qui on verbalisait. Voici, à ce sujet, quelques explications : On sait que, dans l'acte de vente de l'étang à la famille Despret, il a été stipulé que les habitants d'Anor auraient toujours le droit d'y pêcher. Il y a quelques années, M. Despret, pour pouvoir sévir plus rigoureusement contre certains individus qui pêchaient la nuit à l'aide de filets, demanda que le ruisseau des Anorelles fut reconnu par l'Etat. Satisfaction lui fut donnée et, de ce fait, la pêche dans l'étang d'Anor, traversé par le dit ruisseau des Anorelles, était régie par les lois et règlements sur la pêche fluviale. Autrement dit, on ne pouvait y pêcher qu'à l'aide de deux lignes tenues à la main.

Cette restriction était-elle applicable au propriétaire même du fonds ? On le prétend et c'est en s'appuyant sur cette prétention que la gendarmerie et le service des Eaux et forêts ont verbalisé contre MM. Despret, Gautier et consorts.

Le jugement qui interviendra évidemment sous peu nous édifiera complètement à ce point de vue. En attendant, la population d'Anor suit avec intérêt cette nouvelle phase de la question de la pêche dans l'étang du Village. Il est évident que si la pêche à fond n'était plus pratiquée, comme elle l'a été jusqu'ici, il serait beaucoup plus agréable d'aller tremper l'hameçon : ça mordrait plus souvent.

Dimanche, la gendarmerie a de nouveau verbalisé contre le sieur Daubercies Achille, qui avait pris à la main une anguille restée dans le ruisseau.

### **Charivaris**

A Felleries, le 16 aout 1837. Le village de Felleries, à une lieue d'Avesnes, a été le théâtre de quelques désordres. Les jeunes gens de ce pays, après avoir déjà tiré une somme de 50

francs de deux nouveaux mariés, exigèrent de nouveaux sacrifices ; et, sur leur refus, organisèrent un bruyant charivari. La gendarmerie n'a pu rétablir l'ordre, et il a fallu appeler la force armée d'Avesnes, qui a rétabli l'ordre et arrêté quatre des principaux instigateurs de ces troubles.

A Hargnies. Le 22 février 1843: Une coutume assez généralement établie dans nos communes rurales, dont l'origine est sans doute très ancienne, et qui est dégénérée en fâcheux abus, vient de donner lieu a un scandale dont les exemples sont très fréquents.

Lorsqu'une jeune personne prend un époux dans une autre commune que la sienne, la jeunesse de l'endroit ne manque point d'aller offrir les honneurs à l'étranger, il y a là abus de mots tout au moins, car il s'agit principalement de rançonner l'étranger ; les jeunes gens délégués vont lui demander quelle somme il est disposé a leur accorder, et si le chiffre ne leur convient pas, ils marchandent, quelquefois même ils imposent eux mêmes ce chiffre, et ils se vengent grossièrement s'il est rejeté.

Voici un échantillon de leur grossièreté. La scène s'est passée à Hargnies, où une noce se célébrait avant l'aube du jour. Ceux dont on avait refusé les honneurs, c'est-à-dire à qui on avait refusé de payer la somme qu'ils exigeaient, avaient rempli d'ordures les différents équipages qui conduisent à l'église : en sorte, que ceux qui firent usage des phaétons, comme ceux qui se rendirent a pied à la cérémonie, en furent également souillés.

Les lois et les règlements de police donnent le droit au maire de supprimer un usage qui amène d'aussi graves abus. Il faut espérer que le premier magistrat de l'arrondissement s'empressera de rendre un arrêté qui détruira une coutume qui trouble aussi indécemment l'ordre public.

Les mariés sont certainement Marchant Vital Joseph et Carlier Odile Justine Claire, mariés le 19 février 1843 à Hargnies.

Le marié est originaire de Vieux Mesnil

A Anor (paru le 10 juillet 1887)

Il existait autrefois dans toute notre région une vieille coutume en vertu de laquelle tout jeune homme qui venait prendre femme dans une commune autre que la sienne, était tenu de payer aux jeunes gens de cette commune une sorte d'indemnité ou de tribut pour la perte du trésor (!) qu'il était venu leur ravir. Cette coutume était observée bien mieux que beaucoup de lois et ceux qui voulaient s'en affranchir, avaient à subir toutes sortes d'avaries, toutes plus cruelles les unes que les autres, qui duraient des semaines et même des mois et contre lesquelles l'autorité n'essayait même pas de sévir.

Au reste, la redevance n'était, en somme, pas très coûteuse. Elle consistait ordinairement en quelques jambons, une demi-pièce de bière ou de cidre ou quelques bouteilles de vin; ou bien le jeune époux donnait tout simplement ce qu'on appelle « la pièce », c'est-à-dire selon sa générosité ou ses moyens cent ou deux cents francs, rarement plus.

En revanche, la jeunesse lui « rendait les honneurs » : elle allait le recevoir à l'entrée du village avant la noce et le reconduire après...

Cette antique coutume est tombée en désuétude presque partout. Ce n'est pas toutefois sans quelques retours, comme celui dont Anor vient de donner un exemple.

Un jeune homme de Sains-du-Nord, qui vient d'épouser une jeune fille d'Anor n'a pas voulu se soumettre à la vieille habitude du pays et a refusé « les honneurs » qu'on voulait lui rendre. Les jeunes gens s'en sont vengés en organisant, le soir du mariage, un charivari épouvantable, dans le voisinage de la maison où se célébrait la noce. (10 juillet 1887).

Il s'agit du mariage de WIART Léon Erneste, né et domicilié à Sains du Nord, et de DEGRELLE Marie Alice, le deux juillet 1887.

A Ghissignies le 14/02/1884

Cette commune a des mœurs peu libérales et la police nous paraît l'être trop. Samedi dernier, Mme Leclercq devait marier une de ses filles ; mais il paraît que le futur avait dû épouser une autre demoiselle et, au dernier

moment, s'était retiré. De le grand mécontentement de la famille et un charivari est décidé. Le matin, une troupe de jeunes gens arrive avec pelles, chaudrons etc., entoure la maison et commence le charivari avec accompagnement de menaces. Impossible à la noce de quitter la maison ; le soir, deux jeunes gens sonnent et, aussitôt la porte ouverte, lancent un tuyau de poêle dans la maison, puis toute la nuit le charivari continue. Nous ne savons même pas s'il ne continue pas encore en ce moment.

#### A Fourmies le 01/10/1899

Est-ce que l'ancienne coutume du charivari, qui n'a jamais été complètement abandonnée, serait sur le point de reprendre, dans notre région, son importance d'antan ? Ce serait à supposer. Depuis quelques semaines, en effet, des charivaris ont été organisés à la Verrierie (trois ou quatre), rue des Etangs, dans le quartier du Fourneau, rue des Marais, etc.

Cette semaine, c'est dans la rue Victor Dellou (anciennement rue de l'Hospice) que cette sorte de justice populaire » avait établi son prétoire. Il s'agissait, nous dit-on, de donner... à réfléchir à un habitant du quartier qui vit dans des conditions irrégulières et qu'on accuse, en outre, de maltraiter ses enfants.

On sait en quoi consiste un charivari : les chariva...rieurs, munis d'ustensile de cuisine et des instruments les plus baroques, vont donner devant l'habitation de la personne visée un concert assourdissant et aussi peu harmonieux que possible. Souvent, aux sons discordants des instruments se mêlent des refrains appropriés au genre de méfait reproché au « héros » de la tête.

Dans la rue Victor Dellou, il y a eu plusieurs séances et les habitant paisibles ont vu leur repos troublé dans les soirées de mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Hier soir, la police ayant été avisée, des agents voulurent interrompre le concert et faire circuler les musiciens improvisés. La plupart d'entre eux obtempérèrent. Un des plus animés ayant fait, comme on dit élégamment à la caserne, de la « rouspétance », fut amené au commissariat de police.

Procès-verbal a été dressé à sa charge, ainsi qu'à celle de plusieurs de ses camarades, pour bruit et tapage nocturnes.

Nous n'avons pas à rappeler, en effet, que les charivaris sont formellement interdits par les lois et règlements; en se livrant à ce genre de distraction on s'expose toujours à des poursuites judiciaires.

#### Rocquigny.

Mercredi 30 novembre 1881, un charivari avait lieu à Rocquigny. Plus de deux cents personnes se tenaient près de la mairie et de l'église pour assister au défilé des jeunes gens qui reçurent tous les honneurs auxquels ils s'attendaient et même au delà car à peine avaient-ils paru, qu'un concert formidable, ou plutôt un charivari insensé, les accueillit à instant.

La musique des vieilles casseroles, marmites, pelles à four, tourtières, les suivit partout et fit merveille. De quoi donc s'agissait-il ? Eh ! mon Dieu ! d'un fait malheureusement trop commun, mais que nos honnêtes populations n'ont pas encore coutume de regarder comme insignifiant, à savoir que le noble étranger qui venait chercher femme à Rocquigny avait d'impérieuses obligations ailleurs, où il eut mieux fait de donner un nom à un enfant qui lui doit le jour, et de rendre l'honneur à une jeune fille qui a eu le tort de trop de confiance en lui.

Malgré quelques autres désagréments qui leur furent causés, tels que le nœud jaune au manche du fouet, l'enrayage de la voiture qui faillit renverser, les jeunes époux n'en furent pas moins légalement unis et tout le malheureux qu'on leur veut maintenant, c'est qu'ils fassent bon ménage, malgré la crainte que l'on paraît avoir du contraire.

Quant à la pauvre délaissée, elle est restée chez elle, au village voisin, ne faisant seulement pas à son séducteur l'honneur d'assister à la punition que les gens de Rocquigny ont cru devoir lui infliger.

## Des centenaires en Avesnois

1845

On lit dans « *L'Observateur d'Avesnes* » du 16 octobre : « Les habitants de la commune de Floursies, canton d'Avesnes-Nord, se préparent à célébrer, le 18 de ce mois, le centième anniversaire de la naissance d'un de leurs concitoyens, **Nicolas-Joseph Gillion**, né à Féron le 15 octobre 1745. Après la messe, à laquelle toute la réunion assistera, un banquet sera offert au vénérable patriarche de la commune et à sa femme, qui compte huit ou neuf ans de moins. Tous leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants viendront de toutes parts assister à cette fête célébrée en l'honneur de leur auteur commun.

M. Gillion, marié à l'âge de trente-six ans, a maintenant soixante-quatre ans de mariage; il y a deux ans, une fluxion de poitrine l'a mis à deux doigts du tombeau. Ce vieillard jouit encore de toutes ses facultés et conserve une gaîté qui ne l'abandonna même pas dans la plus haute période de sa maladie. M. Gillion va de temps en temps revoir quelques uns de ses enfants à trois et quatre lieues de son domicile, et les travaux ordinaires des champs sont encore pour lui un objet de distraction.

Il existe aussi à Sémeries, dans le même canton, une autre centenaire, **Marianne Couvreur**, veuve Dequesnes, qui est entrée dans sa centième année. Cette femme, d'une constitution vigoureuse, continue à vaquer aux soins du ménage et à tous les nombreux détails d'intérieur qui accompagnent l'exploitation d'une grande ferme. Elle avait coutume autrefois d'ouvrir le bal de la ducasse avec un de ses contemporains aussi âgé qu'elle, et il n'y a guère que huit ans qu'elle dansa son dernier menuet. Curieuse de connaître la manière de danser de nos jours et voulant voir exécuter le galop dont elle avait entendu si souvent parler, elle invitait dernièrement les musiciens à donner aux jeunes gens le signal de ce turbulent pêle-mêle.

### **Gillion Nicolas**

#### Acte de naissance :

L'an mil sept cent quarante cinq, le quinzième jour du mois d'octobre a été baptisé Nicolas Joseph Gillion, né aujourd'hui à dix heures du matin, fils de Nicolas Joseph Gillion et de Marie Thérèse de la Chaussée son épouse légitime.

Il s'est marié à Floursies le 5 novembre 1782, âgé de 37 ans.

#### Acte de décès :

L'an mil huit cent quarante six, le dix huit novembre à dix heures du soir, Nicolas Joseph Gillion, âgé de cent un ans, un mois et trois jours, propriétaire, né à Féron le quinze octobre mil sept cent quarante cinq, domicilié dans cette commune, fils de Nicolas Joseph Gillion et de Marie Thérèse de la Chaussée, époux d'Anne Joseph Willot, âgé de quatre vingt sept ans, est décédé en sa maison située en cette commune rue Carré.

### **Couvreur Marianne**

Elle est née le 20 juin 1752 à Beaufort. Elle n'est pas centenaire.

#### Acte de décès :

L'an mil huit cent quarante huit, le quinze février à cinq heures du matin, Marie Anne Couvreur, âgée de quatre vingt quinze ans, ménagère, née à Beaufort, domiciliée en cette ville, veuve de Michel Dequesne, fille de Jacques Couvreur et de Marie philippe Huvetier, est décédé en sa demeure, sise près de la place publique.

## UN OURAGAN EN AVESNOIS

12 mars 1876

On se souviendra longtemps de la journée de dimanche. Après plusieurs semaines de pluies continuelles, le temps paraissait samedi soir s'être définitivement éclairci et adouci, et la journée du lendemain s'annonçait comme devant être printanière. Mais, dans la matinée, quelques nuages gris et blancs, précurseurs de l'orage, vinrent tacher l'azur du ciel. Tout à coup, vers deux heures, le vent se mit à souffler du sud-ouest avec une violence extraordinaire. Les ardoises, les briques, les tuiles, se détachant des maisons, tourbillonnant comme des fétus, ne tardèrent pas à joncher le sol, et ce n'est qu'au risque des plus grands dangers que l'on pouvait s'aventurer dans les rues. Cependant le ciel était redevenu clair, et l'on put croire un instant en être quitte avec cette bourrasque ; il n'en fut rien malheureusement, et bientôt la tempête reprit avec une nouvelle fureur. Durant près de trois heures, par un soleil qui faisait un singulier contraste avec la tourmente, un cyclone tel que, de mémoire d'homme, on ne se rappelle en avoir vu dans notre contrée, sévit dans les environs. Ce n'est plus une à une que volaient çà et là les tuiles et ardoises : elles tombaient littéralement comme une pluie. Énoncer tous les dégâts causés par cet ouragan serait chose impossible ; qu'il nous suffise de dire qu'il est bien peu de constructions qui n'aient été endommagées.

A la verrerie de Fourmies, cinq ouvriers ont été ensevelis sous les décombres d'un four. L'un d'eux a été tué sur le coup ; les quatre autres sont grièvement blessés.

A Sémeries, une famille d'ouvriers composée de onze personnes a vu sa maison s'effondrer. Tous ses membres prennent la fuite, mais en se comptant on s'aperçoit que trois enfants sont restés ensevelis sous les décombres. On a pu retirer une jeune fille de 15 ans fortement contusionnée ; un garçon de 12 ans respirait encore, mais il a succombé peu

après, et un autre plus jeune, âgé de huit ans, était mort.

Le 5 avril avant midi, un jeune homme de 18 ans, Armand Collet, fils de la veuve Collet, propriétaire au hameau de Bois l'Abbaye, était venu pour aider M. François à relever de gros pommiers couchés par l'ouragan du 12 mars. Pour se faire, il se servait d'un cric qui ayant glissé sur l'écorce de l'arbre, laissa tomber ce dernier qui écrasa l'infortuné Armand. On ne put relever qu'un cadavre.

Le bilan pour l'arrondissement d'Avesnes est très lourd : 10 personnes ont été tuées, 10 autres blessés. Les dégâts se montent à un peu plus de dix millions de francs, soit quarante pour cent du montant des dégâts du département du Nord.

Acte de décès n°61 à Fourmies

L'an mil huit cent soixante seize, le douze mars à quatre heures du soir, François Alexis Hermange, âgé de soixante dix ans, verrier, né à Réty (Pas de Calais), domicilié à Fourmies, fils d'Alexis Hermange et de Joséphine Desmaret, veuf de feu Marie Séraphine Levisse, est décédé au lieu dit « la verrerie ».

Acte de décès n°16 à Semeries

L'an mil huit cent soixante seize, le douze mars à cinq heures du soir, Magloire Darivez, âgé de douze ans et demi, sans profession, né à Flaumont Waudrechies, et domicilié dans cette commune, fils de Juvénal Darivez et de Pacifique Leclercq, est décédé en cette commune.

Acte de décès n°17 à Semeries

L'an mil huit cent soixante seize, le douze mars à cinq heures du soir, Magloire Darivez, âgé de neuf ans et demi, sans profession, née à Flaumont Waudrechies, et domicilié dans cette commune, fils de Juvénal Darivez et de Pacifique Leclercq, est décédé en cette commune.

## **L'affaire de Valenciennes. Désaccords dans les médias**

1887

Plusieurs journaux, le 26 octobre 1887, avec pour titres « *Les brimades dans les casernes* », « *Un sous officier assassin* », « *Scandale militaire* », etc, indiquent qu'un accident mortel avait eu lieu à la caserne de cavalerie de Valenciennes ; la victime est un appelé de glageon : Louis Lebrun.

« LES BRIMADES DANS LES CASERNES »

25 octobre. Une très grave affaire à Valenciennes.

Un jeune soldat nouvellement incorporé avait vivement mécontenté par sa maladresse à l'exercice un sous-officier.

Celui-ci, au lieu de lui infliger une punition, eut ia mauvaise inspiration de conseiller aux soldats de le passer à la couverte et de faire exécuter au malheureux des bonds fantastiques.

Par malheur, cette fois, la couverture se déchira en deux morceaux, et le pauvre soldat retomba lourdement sur la tête. D'abord transporté a la buvette du manège, puis a l'infirmerie, le patient est mort sans avoir pu reprendre connaissance.

Cette affaire a produit une vive émotion à Valenciennes, dont ia population demande qu'une enquête sérieuse soit faite. Circonstance particulière : le sous officier comptable est le fis d'un personnage qui occupe une haute situation dans l'armée ».

Le Cri du Peuple du 30 octobre.

« UN SOUS-OFFICIER ASSASSIN »

L'enquête ordonnée par le ministre de la guerre sur le meurtre d'une jeune recrue incorporée dans un régiment de cuirassiers à Valenciennes, se poursuit activement, malgré la mauvaise volonté des officiers commandant le régiment.

Pour maintenir dans l'armée d'aussi odieuses traditions que le passage à la couverture, on ne craint pas de mentir effrontément et de

déclarer que le cavalier assassiné serait tombé sur les reins en faisant l'exercice.

Mais l'enquête a confirmé les renseignements que nous avait fournis notre correspondant; et il demeure malheureusement incontestable que le soldat Louis-Joseph Lebrun, né le 21 juillet 1866, fils d'un mercier établi à Glageon (Nord), est mort assassiné sur l'ordre du maréchal-des-logis Chomereau de Saint-André, fils du général de ce nom, qui commande actuellement la brigade de cavalerie du 4<sup>e</sup> corps d'armée à Compiègne.

Cela explique les démentis si audacieux que l'agence Havas ne craignait pas de prodiguer pour sauver le fils du général ».

La France 29 octobre 1887

« Le ministre de la guerre vient d'ordonner une enquête au sujet du triste incident de Valenciennes. Nous avons annoncé que trois cuirassiers de recrue avaient été passés à la couverte par leurs camarades et que l'un d'eux avait été blessé mortellement. D'après de nouveaux renseignements, le cavalier qui a été blessé en tombant sur les reins dans le manège où se passait la scène de la couverte est mort ce matin. Le malheureux garçon est un jeune soldat de la classe 1886 .... »

L'acte de décès n'ayant pas été trouvé, d'autres recherches ont été nécessaires.

D'autres journaux relatent les faits mais indiquent que Lebrun est seulement blessé.

« .....Ce dernier est cependant couché, incapable de tout mouvement, ses reins présentent une convexité, une bosse causée presque sûrement par une fracture de la colonne vertébrale. Les médecins ne peuvent se prononcer encore ; il est en tout cas certain que si, grâce à sa robuste constitution, il survit à ce terrible accident, il restera infirme ».

L'Événement du 30 octobre indique : « Nous sommes passé hier après-midi au ministère

de la guerre. Aucun renseignement officiel n'y était encore parvenu. On croit pourtant savoir que les faits ont été grossis quant aux conséquences qu'on leur attribue. Il paraîtrait que la blessure du jeune soldat est dénuée de gravité ».

L'Echo de la Frontière du 27 octobre indique « L'Impartial revient sur les faits qui se sont passés au manège de l'Esplanade. Nous maintenons l'exactitude de nos renseignements. Ce n'est nullement en étant passé à la couverture que le cuirassier Lebrun s'est blessé, mais bien en faisant un travail d'assouplissement tel qu'il a lieu dans tous les régiments de cavalerie. ....Depuis longtemps nous savons l'amour des républicains envers l'armée. Alors que tous les patriotes ont les yeux fixés sur elle et tâchent de la soutenir, de la faire aimer et respecter, les républicains ne cherchent qu'à la vilipender et à exciter certains individus contre elle, et à diminuer aux yeux des soldats le prestige de leurs officiers. Voilà comment les républicains entendent le patriotisme, et ce dans une ville frontière ! Pour plaire à L'Impartial, cet organe des nouvelles couches, il faudrait probablement remplacer les fusils par des manches à balai, les premiers blessant quelquefois ceux qui s'en servent, il faudrait remplacer les canons rayés qui éclatent parfois, par le canon du liquoriste du coin, il faudrait enfin remplacer les chevaux de notre cavalerie, par les chevaux de bois qui se trouvaient il y a quelques jours à la Poterne, les premiers désarçonnant quelque fois leurs cavaliers ! Il est certain qu'en agissant ainsi, on éviterait certains accidents. Il est impossible de dresser des soldats, sans que des accidents arrivent parfois, malgré toute la prudence apportée par les instructeurs. Nous avons l'honneur d'être officier de cavalerie, et nous n'avons jamais pensé à proscrire la manœuvre, parce qu'un cavalier était tombé de cheval ! On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ! »

#### **Etats de service militaire**

LEBRUN Louis Joseph Xavier est né le 22 juillet 1866 à Glageon, fils de Louis Joseph Xa-

vier Lebrun (tailleur de pierres au « Petit Glageon ») et de Rosalie Bosseaux, fileuse.

Il tire le numéro 29 dans les canton de Trélon. Il part le 3 octobre 1887 pour le 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Il passe au 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 27 février 1888 où il devient tambour le 16 septembre.

En congé le 7 octobre 1890 en attendant son passage dans la réserve.

Il accomplit deux périodes d'exercices en 1893 et 1897 au 84<sup>e</sup> RI.

Il passe dans la territoriale le 1<sup>e</sup> novembre 1900, affecté au 4<sup>e</sup> RIT.

Il est libéré du service militaire le 1<sup>e</sup> octobre 1912.

Aucune mention de blessure n'est indiquée dans ses états de service, mais il semble avoir été resté en convalescence depuis l'accident jusqu'au 27 février, date de sa mutation dans l'infanterie.

#### **Autres informations**

En 1906, il est fileur chez Hubinet ; il demeure à Glageon, le Chauffour, chez Elvina Monnet, cabaretière.

Il s'est marié à Glageon le 13 mars 1918 avec Rose Henrard.

Chomereau de Saint André Louis Marie Gaston est né le 3 mars 1826 à Arbois (Jura), fils de André Jean Baptiste et de thérèse Charlotte Albine Chaillet de Grandfontaine. Il s'est marié le 28 janvier 1867 à Marie Antoinette de Bonnault de Villemenard.

Il aura 3 enfants : Charles, né le 27 novembre 1867 à Bourges, Marie Antoinette, née le 15 février 1869 à Bourges, et Gaston Marie Joseph, né le 5 décembre 1879 à Buxières d'Aillac (Indre).

Général de brigade commandant la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie (2<sup>e</sup> corps d'armée), il est promu officier de la légion d'honneur le 27 juin 1886. Charles Chomereau de Saint André sera chef d'escadron de cavalerie, maire de Verges, et officier de la légion d'honneur.

Gaston Marie Joseph Chomereau de Saint André sera général de brigade et grand officier de la légion d'honneur.

## Accidents du travail à Glageon

1897 - 1900

**GLAGEON (Nord) 1897.** — Un des plus terribles accidents qui se soient produits depuis longtemps dans la région est arrivé à l'établissement de M. Louis Hubinet, à Glageon. Un peu après la rentrée du dîner, vers 3 h. 1/2, Paul Leporcq, fileur, était occupé à rattacher une courroie de transmission quand tout à coup il fut accroché, on ne sait trop comment, par la courroie qui commençait à tourner et projeté avec une violence extrême contre la plafond.

Le malheureux fileur poussa un seul cri. La machine fut arrêtée immédiatement et les ouvriers accoururent pour porter secours à leur camarade.

Un spectacle horrible s'offrit alors à leur vue : le corps du pauvre jeune homme ne formait plus qu'une masse informe d'où les entrailles s'échappaient, le crâne était fracassé, la cervelle avait jailli sur un métier à plusieurs mètres ; bras et jambes étaient détachés du tronc et brisés ; un bras était entré dans le plafond : la main seule dépassait ; le couteau qui se trouvait dans la poche du fileur était enfoncé dans le mur.

On juge de l'émotion de tout le personnel de la filature et des personnes accourues. On construisit à la hâte un cercueil provisoire où les informes débris furent recueillis. Paul Leporcq, entré dans rétablissement Louis Hubinet en 1888, comme rattacheur, n'avait que 22 ans.

### Acte de décès n°63 à Glageon

L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le dix juin à trois heures du soir, Leporcq Paul, âge de vingt deux ans, fileur, célibataire, né à Sains du Nord, domicilié à Glageon, fils mineur légitime de Leporcq Honoré, âgé de quarante sept ans, bucheron, et de Dupont Victorine, âgée de quarante trois ans, est décédé en un local situé rue Trieux le Coq.

### **GLAGEON (Nord) - Epouvantable mort.**

Un terrible malheur s'est produit hier, à une heure de l'après-midi, à la filature Landouzy, à Glageon (Nord). On était en plein travail quand une courroie cassa brusquement. On se mit aussitôt en mesure de procéder à sa réparation. Pendant ce temps, un jeune homme de 17 ans, M. Emile Dupont, attendait, assis, que le raccommodage fût terminé pour remettre la courroie en place. Par malheur, au moment où il procédait à cette opération, une agrafe se détacha. La courroie s'enroula à l'arbre de transmission de la poulie du bas et, rapide comme la foudre, saisit sur son passage le pauvre garçon qui disparut en un clin d'œil sous le plancher. Le frère du malheureux, M. Fernand Dupont, âgé de 25 ans, courut aussitôt arrêter la machine. Mais, hélas ! quand il revint, il trouva son frère enroulé dans la courroie, les membres affreusement brisés, la tête complètement écrasée. La mort avait dû être instantanée. Détails particulièrement saisissants : le plancher avait été arraché sur une longueur de plusieurs mètres par suite du violent entraînement du corps et l'un des pieds de la victime a été ramassé à quelque distance. La fatalité seule est responsable de ce douloureux accident qui a plongé dans la consternation les nombreux amis du jeune ouvrier. Le cadavre mutilé a été reconduit à Trélon, où demeurent les infortunés parents dont la douleur est indicible.

### Acte de décès n°109 à Glageon

L'an mil neuf cent, le 21 novembre à une heure un quart du soir, Dupont Emile Léon, âgé de dix sept ans, mécanicien, né et domicilié à Trélon, fils de Dupont Désiré Joseph, voiturier, et de Gosset Marie Joseph, est décédé dans un local à usage de filature, sise en cette commune, route d'Avesnes à Chimay.

Les copies mêmes partielles sont interdites  
sans autorisation.

Responsable de la publication : Alain Delfosse